







Les conditions de travail dans les écoles

MANAG'APPORT
Immeuble C.I.A.T.– 32, rue de Paradis 75010 PARIS
Tél.: 01 40 22 63 06 - Courriel : info@manag-apport.com

L'étude sur les conditions de travail des Asem (Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles) et des enseignant(e)s de maternelle au sein de l'enseignement catholique, prend naissance à la travée de plusieurs constats et évolutions du secteur éducatif.

- **La réforme des écoles maternelles** en 2008, l'expérimentation des jardins d'éveil et les interrogations sur l'avenir de l'école maternelle qui ont entraînées différents groupes de travail autour de la petite enfance au sein de l'enseignement privé catholique.

- **Les enjeux juridiques autour des conditions de travail.**

Le code du travail stipule : ***« l'employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires»*** (Loi de 1991, art. L.4121-1 et suivants du code du travail).
L'employeur doit recenser l'ensemble des risques professionnels dans un Document Unique, or peu d'écoles ont travaillé sur ce point.
D'ailleurs, les écoles primaires sont aujourd'hui en phase de réflexion pour **l'accessibilité à leurs écoles des personnes atteintes d'un handicap**, obligatoire d'ici 2015. Entreprendre une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail **dès la conception des locaux** et dès le début des travaux est impératif.

- Le cabinet Manag'Apport accompagne depuis quelques années les professionnels éducatifs de l'enseignement privé catholique, notamment sur la relecture de leur parcours professionnel. Il a donc développé une réflexion une réflexion sur le métier d'enseignant, la définition de son rôle et ses frontières, l'évolution des carrières, les conditions de travail, l'usure professionnelle, qui risque de s'accentuer avec l'allongement de la vie professionnelle.

C'est l'ensemble de ces projets et observations qui ont motivé la proposition d'étude par le cabinet Manag'Apport, à la direction diocésaine. Les chefs d'établissements se sont appropriés le contenu et ont rapidement perçu l'intérêt d'une telle aventure.
Passés les interrogations, les peurs, les freins à l'inattendu et à la nouveauté, 14 établissements parisiens se sont portés volontaires pour participer à l'étude sur les conditions de travail dans leurs écoles maternelles. 7 seulement ont constitué le panel d'observation, à la suite de contraintes budgétaires. L'école Saint Laurent et sa directrice en 2009-2011, Mme Beauvert, ont été porteurs du projet.
Nous remercions ici les 14 écoles qui ont permis que cette étude prenne forme. **Un grand merci également aux 14 professionnelles** qui ont accepté d'être observées et suivies dans leur travail et qui nous ont accordé leur confiance.

Ce qui est innovant dans cette étude, c'est de décaler son regard vers les professionnels. L'école est certes le lieu de l'initiative pédagogique au service des apprentissages, mais elle est aussi le lieu de travail de professionnels, le lieu de collectif, d'émancipation, d'apprentissage pour les adultes qui y travaillent.
L'observation du binôme Asem / enseignant, est là aussi une proposition originale.

Nous avons le souhait de présenter de manière simple mais aussi la plus exhaustive possible, les résultats de nos observations, et les pistes, préconisations et bonnes pratiques relevées pendant l'année de l'étude.

Nous espérons que ce travail qui n'est qu'un début permette des coopérations avec l'ensemble des équipes éducatives.

SOMMAIRE

I) INTRODUCTION **P.4**
L'ECHANTILLON P.4
L'OBJECTIF P.5
LA METHODE P.5
QUELQUES ASPECTS D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL P.6
SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL P.7

II) LES POSTURES ET LES PORTS DE CHARGES **P.11**
ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL P.11
PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES P.13

III) LE BRUIT, LES NUISANCES SONORES **P.17**
ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL P.17
PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES P.19

IV) LA VOIX **P.20**
ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL P.20
PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES P.20

V) L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET L'AMENAGEMENT **P.22**
ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL P.22
PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES P.24

VI) SANTE, SECURITE, HYGIENE **P.27**
ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL P.27
PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES P.29

VII) LES TROUBLES PSYCHO SOCIAUX **P.35**
ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL P.35
PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES P.41

VII) CONCLUSION **P.52**

VIII) REFERENCES **P.55**

I) INTRODUCTION

<u>L'ECHANTILLON</u>

7 écoles de l'enseignement catholique s'associent à l'étude :

- **Echantillon diversifié par la situation géographique** des écoles et les populations accueillies. Elles sont situées dans divers arrondissements parisiens (5ème, 10ème, 13ème, 14ème, 18ème, 20ème).
- **Echantillon diversifié par la taille des écoles.** 5 écoles sont des écoles primaires, accueillant de 180 à 300 élèves ; 2 écoles ont des tailles plus importantes, elles regroupent primaire et collège et accueillent de 730 à 930 élèves, dont une moyenne de 380 élèves en primaire.

La plupart ont 3 classes, voire 4, de maternelle. Ce sont toutes des écoles sous contrat d'association. Un établissement est en cours de fusion, fusion qui est devenue effective à la rentrée 2010, il a donc doublé ses effectifs en cours d'études.
De plus, un projet de jardin d'éveil dans une des écoles s'est transformé en « classe passerelle » hors contrat, pour l'accueil des enfants à partir de 2 ans.

8 classes sont observées, **échantillon également diversifié** :

- **Par les types de classe** : 1 classe de Très Petite Section (qui est devenue une classe « passerelle » hors contrat), 1 classe de Très Petite Section / Petite Section, 3 classes de Petite Section, 1 classe Petite Section / Moyenne Section (accueillant le moins d'enfants parmi l'échantillon), 1 classe Moyenne Section, 1 classe Grande Section (accueillant le plus d'enfants, et plus de garçons que de filles).
- **Par le nombre d'enfants** : de 17 à 29 élèves selon les classes, avec une moyenne de 24 élèves par classe.

7 enseignantes participent (1 par école) :

- Elles sont âgées de 30 à 58 ans, en moyenne 47 ans ;
- Elles ont de 5 à 37 ans d'expérience dans le métier ; la majorité travaillent dans ce métier depuis le début de leur carrière, seule l'une est en reconversion professionnelle ;
- 5 enseignantes ont moins de 5 ans d'ancienneté dans l'école et nous ont expliqué leur mobilité professionnelle au cours de leur carrière ;
- 5 ont le titre de Professeurs d'Ecole ;
- 1 enseignante est à mi-temps.

7 Asem (Agent spécialisé en école maternelle) participent (1 par école) :

- Elles sont employées par l'Ogec de chaque école (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) ;
- Elles sont âgées de 28 à 58 ans, en moyenne 46 ans ;
- 3 ont fait le choix de ce métier dès le début de leur carrière (Formation Initiale CAP Petite Enfance ou s'en rapprochant) ; 4 sont en « reconversion professionnelle » ;
- Elles ont de 4 à 20 ans d'ancienneté dans l'école, dont 2 entre 1 et 10 ans, 2 entre 10 et 20 ans, 3 avec plus de 20 ans d'ancienneté dans l'école ;
- Elles sont restées dans la même école toute leur vie professionnelle dans l'enseignement ;
- Elles sont toutes en CDI et plus de la moitié travaillent à temps partiel (du mi-temps au 32/35ème) ;
- Elles sont plus ou moins nombreuses par école, de 1 à 4 Asem.

Aucun homme ne travaille dans ces écoles en maternelle, il est donc impossible de recueillir les observations et ressentis masculins ! Ainsi, nous employons le féminin dans la suite du document.

L'OBJECTIF

L'objectif de l'étude est :

- **d'observer le travail réel des enseignantes et des Asem**, **l'organisation du travail et les collectifs de travail ;**
- d'identifier les contraintes, physiques et psychiques, des professionnelles, ainsi que leurs ressources ;
- de corriger les risques professionnels et les prévenir le plus en amont possible ;
- de repérer des indicateurs précis pouvant servir à la gestion des ressources humaines : pour la création du Document Unique, pour la gestion de l'évolution professionnelle… ;
- **de dégager des pratiques professionnelles bénéfiques et les partager** avec l'ensemble des écoles ;
- de mobiliser les professionnels sur les conditions de travail et **d'impulser une dynamique de prévention et de santé et sécurité au travail dans les projets des écoles ;**
- **de faire évoluer les pratiques en fonction de l'évolution de l'école elle-même.**

Nous insistons sur le fait qu'aucune évaluation et aucun jugement pédagogique n'est effectué.

Par « condition de travail », on entend

- **Les conditions physiques** (par exemple, avoir des positions du corps plus ou moins confortables)
- **Les conditions psychiques** (par exemple, le stress, le harcèlement, la fatigue ou le bien être au travail)
- **L'environnement de travail** (bruit, température, aménagement des locaux, matériel, etc).

Ces conditions de travail, si elles sont dangereuses, inconfortables, pénibles, répétées…, **peuvent avoir des effets néfastes à court terme et également à long terme**. Si ces conditions de travail durent longtemps, on peut alors parler de pénibilité et d'usure professionnelle.
Les **bonnes conditions de travail** sont **celles « qui donnent au travailleur la liberté de travail favorable à sa santé »**, d'après S.Volkoff[1]. En effet, l'absence de souffrances ne signifie pas forcément l'existence de bonnes conditions de travail.

LA METHODE

L'étude se déroule de la manière suivante :
Pour chaque école

- **1 phase de sensibilisation et d'information**

- 1 réunion d'information avec l'ensemble du personnel (Asem, enseignantes en maternelle, directeur/trice) afin de présenter la démarche ;
- 1 entretien avec chaque directeur/trice afin de décrire et de comprendre l'organisation de l'école ;

- **1 phase d'observation**

Nous observons 6 binômes enseignantes / Asem et, dans 1 école, 1 Asem et 1 enseignante travaillant dans des classes différentes

- 1 journée complète d'observation du travail de l'enseignante et de l'Asem : découverte d'une journée réelle de travail, recueil des activités, communications, postures et environnement de travail de chacune ;
- Observation de 3 demi journées de travail et d'une réunion au sein de l'école, afin d'effectuer une observation beaucoup plus systématique, selon une grille spécifique, des moments clés d'une journée de travail ;

---

[1] Les conditions de travail, M. Gollac & S. Volkoff (2007).

- **1 phase de recueil des ressentis et de validation des données**
  - Chaque enseignante et chaque Asem passent un questionnaire, pour recueillir leur avis et leur ressenti sur les conditions de travail ;
  - Un entretien individuel avec chacune permet de confronter nos observations et leurs ressentis, d'échanger sur leur travail, leurs modes opératoires et leur parcours professionnel.

QUELQUES ASPECTS D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

- **Les enseignantes**

Le temps de travail des enseignantes se décline comme suit :
- 24h d'enseignement en face à face avec les élèves ;
- 108 heures annuelles, réparties les samedis matin et en soirée ou alors les mercredis matin. Elles sont dédiées aux heures d'aide personnalisée (en maternelle ou primaire), aux travaux en équipe pédagogique, au travail avec les parents, à des formations, aux concertations… ;
- l'accueil des enfants 10 min avant l'entrée en classe, la sortie des enfants, ainsi que la surveillance des récréations ;
- 2 heures de pastorale par semaine proposées par les écoles, étant donné leur caractère catholique.

A ce temps de travail s'ajoute **un certain nombre d'heures non comptabilisées** par les prescripteurs : le travail de préparation, de rangement de classe et d'évaluation des élèves, en période scolaire et en période de vacances selon l'organisation de chacun ; les heures de concertation supplémentaires, notamment en cas de projets spécifiques à monter et à rédiger dans les établissements ; etc.
Les enseignantes déclarent travailler, en moyenne, **40 heures par semaine en période scolaire**, auxquelles s'ajoutent **des journées de travail pendant les vacances**. Ainsi, sur un **temps annuel de travail**, où l'on compte **5 semaines de congés payés** comme les accorde le droit du travail pour les salariés de droit privé, les enseignantes travailleraient **en moyenne 33 heures par semaine**. Cette donnée serait à renforcer par un relevé précis sur un an des temps de travail réel de plusieurs enseignants et à faire connaître.
Elles ont environ 1h30 de pause le midi, parfois occupée par des activités périscolaires, des surveillances de récréation, des conseils de maîtres, ou du travail informel entre enseignantes selon leur volonté. Certaines ont fait le choix d'effectuer, en dehors de leur travail d'enseignante, des heures d'étude avec des primaires, ou de la garderie le soir.

En dehors de l'équipe de travail « courante », **certaines travaillent avec des intervenants extérieurs** qui viennent dans chaque classe (en sport, en théâtre, bibliothécaire, conférencier/ère) ou d'autres membres de l'école (une personne qui aide à l'intégration pour les élèves porteurs de handicap, une Auxiliaire de vie scolaire, des stagiaires ou encore la mise en place d'ateliers décloisonnés entre enseignants).

- **Les Asem**

Plus de la moitié travaillent à temps partiel (du mi-temps au 32/35ème), temps de travail choisi ou subi, et complété parfois par d'autres travaux.
Le temps de travail des Asem est organisé différemment selon chaque école.
Certaines ont une **pause pour déjeuner** d'une demi-heure incluse dans le temps de travail (durée choisie ou imposée) et d'autres ont une pause d'1 heure. Cette pause est soit avant 11h30 et elles ont une longue après-midi; soit à partir de 13h/13h30 et elles ont une longue matinée.
Certaines travaillent pendant les vacances, notamment pour effectuer ménage et rangement, d'autres non.

Le rôle principal des Asem est décrit comme un **rôle de partenaire du développement des enfants**, notamment dans les soins corporels donnés aux jeunes enfants, pendant les repas et pendant la surveillance de l'étude / la garderie.
A cela s'ajoutent la préparation, le rangement, l'entretien du matériel éducatif, la préparation et le service à la cantine, quelques tâches d'entretien des sanitaires et de ménage. On observe également **une variabilité des tâches effectuées par les Asem selon les écoles.**
Même si elles appartiennent à la communauté éducative, l'ensemble des Asem n'assistent à **aucun conseil d'école ni aucune concertation**, les informations sont relayées si nécessaire.

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Chaque salarié a un droit d'expression sur ses conditions de travail, expression directe ou collective, par le biais des représentants du personnel. Ainsi, 3 établissements sur les 7 observés ont des **Délégués du Personnel, actifs dans leur fonction**.
Les Asem, personnel de droit privé, bénéficient d'une **visite médicale** bi-annuelle.
Par contre, la médecine du travail est **absente pour les enseignantes**, ce qui pose des problèmes d'évaluation des aptitudes au travail, et de suivi du personnel.

Les établissements sont contrôlés et vérifiés :
- par la commission de sécurité, concernant les risques incendies (plus ou moins fréquemment selon la capacité d'accueil des établissements) ;
- par le service vétérinaire, concernant les cantines ;
- par un organisme agréé tel que l'Apave, pour l'installation électrique (tous les 3 ans) et le gaz (tous les ans).

Cependant, peu de formalisation (registre de sécurité, etc) existe.

C'est souvent le chef d'établissement, voire un personnel de l'Ogec (Asem…), qui jouent le rôle de « technicien de maintenance» dans l'école.
Il n'y a **pas de suivi formel du nombre et des causes d'accidents du travail**.
Des **établissements ont rédigé leur Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS)**, même s'il n'est pas remis à jour.
Aucune école n'a élaboré son Document Unique d'Evaluation des risques professionnels. Nous espérons que cette étude vous apportera des éléments pour mettre en œuvre votre document unique.

En résumé, on constate que la sécurité vis à vis du bâtiment, en tant qu'établissement qui reçoit du public, et plus spécifiquement des enfants, est correctement prise en charge ; par contre **la prise en charge et la formalisation de la sécurité et la santé vis à vis du personnel est un axe d'amélioration pour les écoles.**

A se procurer

En parallèle de cette étude, l'Association Interdiocésaine pour la Recherche et l'Innovation Pédagogiques, a écrit un cahier, très pratique, sur la SECURITE A L'ECOLE.

« La sécurité à l'école », les cahiers de l'A.I.R.I.P. N°25, Septembre - Octobre 2010 http://www.airip-idf.com/

Il résume et donne des conseils et informations pratiques sur la surveillance des récréations, le risque incendie, les sorties scolaires, la prévention de la pédophilie, etc.

La prévention des risques professionnels n'est **pas qu'une obligation légale**, elle contribue à **l'amélioration de la qualité du travail rendu** par les professionnels, à l'accompagnement de l'évolution de l'école, à une professionnalisation des Asem, à une amélioration du climat social, à la motivation des salariés, à une meilleure performance...
« N'oublions pas que les conditions de travail du personnel enseignant créent les conditions d'apprentissage des élèves » (Price, 2005)

Un peu de législation...

« L'employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires» (Loi de 1991, art. L.4121-1 et suivants du code du travail).

« L'employeur met en œuvre, pour l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement, **les actions de prévention**, les méthodes de travail (…) qui garantissent un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ».

L'employeur évalue l'ensemble des risques professionnels, puis il évalue lesquels sont **les plus graves et les plus fréquents**, afin de mettre en œuvre des **actions de prévention par ordre de priorité.**

« L'employeur transcrit et met à jour dans **un Document Unique** les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs »

« L'employeur organise et dispense **une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier** », notamment au moment de l'embauche, l'information devant être « compréhensible de tous les salariés ».
« L'employeur organise **une formation pratique et appropriée à la sécurité** ».

La loi parle d'une **obligation de moyens et de résultats** : il ne suffit pas de mettre en œuvre des actions, il faut évaluer que ces actions ont des effets et des résultats réels sur la prévention des risques, si non il faut mettre en œuvre des actions plus appropriées.

Une attention particulière doit être portée **aux femmes enceintes, aux personnes handicapées, au personnel vieillissant, ainsi que leur besoin d'aménagement du temps de travail et de leurs tâches.**

En cas d'infraction aux dispositions générales de prévention, **la responsabilité de l'employeur est mise en jeu,** notamment en cas d'accident du travail des professionnels.

Exemple de Documents Uniques

La mutuelle Saint Christophe a élaboré des **trames de document unique très pratiques** (l'une est à destination des écoles primaires, l'autre à destination des collèges /lycées).
Nous vous conseillons de vous procurer cette trame auprès de la mutuelle Saint Christophe : elle vous permet de comprendre la démarche et d'avoir un document formalisé relativement simple.
Cette trame n'est pas à remplir par le/la directeur/trice, seul/e en face de son ordinateur, mais doit être un **support de discussion avec l'ensemble du personnel** et les délégués du personnel. Elle est **à compléter** selon chaque établissement et grâce aux apports de cette étude.

Sur le site internet de la mutuelle Saint Christophe, onglet prévention, vous trouverez des informations sur le document unique, le registre de sécurité incendie, les accidents scolaires, etc.
http://www.msc-assurance.fr/prevention/Document-Unique/document-unique.aspx

L'Urogec a également mis en place un outil et un accompagnement pour constituer le document unique. http://www.urogec-idf.org/
Le ministère de l'éducation propose **des documents types, très complets et aussi pratiques** http://www.education.gouv.fr/cid4259/hygiene-et-securite.html
http://media.education.gouv.fr/file/23/6/4236.pdf

A vous de choisir celui qui vous correspond le mieux…

Nous allons maintenant vous présenter l’ensemble des observations de l’étude, organisées en **6 classes d’analyse** :

- Les postures et les ports de charges ;
- Le bruit, les nuisances sonores ;
- La voix ;
- L’environnement physique et l’aménagement ;
- La santé, la sécurité, l’hygiène ;
- Les troubles psycho sociaux.

Aucun ordre d’importance n’est établi pour la présentation de ces différentes catégories. Chaque risque aura **un degré d’importance différent selon chaque établissement** (selon sa gravité et sa fréquence dans l’établissement), nous avons donc privilégié l’exhaustivité afin que ce document soit adapté à tous.

Les préconisations sont autant **une aide pour un « développement » individuel,** que des **préconisations concernant l’organisation du travail, l’aménagement, les collectifs, l’institution**. En effet, même si la sensibilisation de chacun est importante, elle ne suffit pas au long terme et c’est en agissant sur l’organisation du travail en tant que telle qu’une **réelle prévention primaire** sera efficace, en agissant sur le fond et sur **les causes les plus en amont,** au niveau de l'établissement et de l'institution.

Parmi les 9 principes de prévention définis par la loi (voir site INRS www.inrs.fr) :

- il faut **éviter les risques** quand si c’est possible ;
- **évaluer** les risques qui n’ont pas pu être évités, afin de mettre en œuvre des actions de prévention adéquates
- **privilégier les moyens de prévention collective,** qui peuvent bénéficier à plusieurs personnes, avant tout moyen de prévention individuelle, adaptée à chaque personne.

Avant de mettre en œuvre un moyen de prévention, **réfléchir à ce qu’il ne crée pas un autre risque !**
De même, il ne s'agit pas de penser : “on ne peut plus rien faire”, mais bien, “on peut faire en se protégeant au mieux”.

II) LES POSTURES ET LES PORTS DE CHARGES

ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL

On entend par **posture au travail les positions qu'adopte le corps lors des activités professionnelles.**
Toutes les observations sont rapportées à une référence légale de 35h pour les Asem et un temps de face à face avec les élèves de 24h pour les enseignantes.

Les enseignantes et les Asem expriment les symptômes suivants :
- **des douleurs au dos**, pour 75% d'entre elles ;
- **des jambes lourdes ou douleurs au niveau des membres inférieurs**, pour 40% ;
- **des douleurs au niveau des épaules**, pour 30 %.

On note **plusieurs arrêts de travail**, causés par des mouvements du dos et des ports de charges.

Concernant **les Asem**, selon les observations, elles sont en moyenne :
- **2/3 du temps debout**, à piétiner ou à marcher, soit 22h par semaine ;
- **1/4 du temps penché en avant**, soit 8h par semaine ;
- **1/7 du temps assis**, sur une grande chaise ou une petite chaise, soit 5h par semaine.

Elles adoptent quelques postures à genou et accroupie.
Les Asem adoptent **une position penchée**, parfois dans la précipitation :
- **pendant des activités avec les enfants,**
- **pendant le rangement,**
- **pendant le nettoyage et à la cantine.**

La moitié des Asem expriment **la pénibilité** de postures et tâches spécifiques :
- être à genou et être accroupi pendant des heures,
- être penché ou debout pendant des heures,
- **le nettoyage quotidien,**
- **le port de charges quotidien (lits, chaises, seaux) et les charges lourdes portées seules.**

L'ensemble de ces contraintes est renforcé par **le fait que les tâches sont effectuées dans la précipitation.**

Concernant **les enseignantes**, elles sont en moyenne :
- **1/2 du temps debout**, soit 11h par semaine ;
- **1/4 du temps penché en avant**, soit 6h par semaine ;
- **1/4 du temps assis**, sur une grande chaise ou une petite chaise, soit 6h par semaine.

Elles adoptent quelques postures à genou et accroupie.
Elles expriment **la pénibilité** de :
- **être toujours penchées en avant pour être au niveau des enfants, ainsi que la répétition de ce geste** (se pencher et de se relever souvent) ;
- **porter des charges** (lits, chaises, bancs), la moitié effectue ces ports de charges.

Les enseignantes insistent sur la **nécessité d'avoir une bonne santé physique et une bonne résistance psychologique pour effectuer ce métier**. Elles expriment dans l'ensemble une plus forte sensibilité aux risques entraînés par leurs postures que les Asem et une meilleure protection d'elles-mêmes.

Pour toutes, **la taille du mobilier** contribue à l'adoption de postures sollicitantes.
De plus, il est prouvé scientifiquement que les douleurs de dos peuvent être accentués par le stress. Hors **85 % des professionnelles interrogées expriment des signes de stress.**

Enseignantes et asem pourraient avoir des marges de manœuvre pour alterner leurs postures à un rythme de travail correct, étant donné qu'elles ne sont pas contraintes à un poste de travail fixe. Néanmoins elles sont **contraintes par la présence des enfants et la taille du mobilier** qui diminuent fortement ces marges de manœuvre.

!!!
Les asem sont en moyenne 22h debout par semaine

Définitions

On distingue 3 grandes familles de contraintes de gestes et postures :

- **Les situations fatigantes**

- Être debout, piétiner, se déplacer à pieds + de 20h par semaine
- Faire des gestes répétitifs à cadence élevée

- **Les postures pénibles**

- Être à genou, les bras en l'air, être accroupi + de 2h par semaine
- Être en torsion

- **Les contraintes cervicales**

- Avoir une position fixe de la tête et du cou + de 20h par semaine

Ces situations augmentent la pénibilité du travail et favorisent l'apparition de **Troubles Musculo Squelettiques – TMS.**
*c'est-à-dire l'apparition de **douleurs**, de **raideur**, de **maladresse**, de **perte de force**, de **fourmillement**, etc,*
*au niveau des **épaules, coudes, mains, poignets** ; **genoux, chevilles** ;*
*et **colonne vertébrale**.*

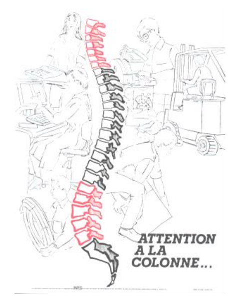
Les TMS représentent la 1ère cause de maladie professionnelle.
Ils peuvent avoir des causes diverses : des contraintes physiques, d'organisation du travail et des contraintes psychologiques, auxquelles s'ajoutent des éléments personnels (âge, sexe, antécédents médicaux, poids ; activité de loisir, etc)

On sait également que la station debout, le piétinement, la station assise prolongée, les transports… perturbent le retour veineux.

PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Pour favoriser les postures confortables, on pourrait agir sur différents axes : les techniques et mouvements appropriés, l'aménagement / le matériel, l'organisation.

AU NIVEAU DES TECHNIQUES ET MOUVEMENTS APPROPRIES



LA REGLE D'OR : PROTEGER SON DOS

Conserver la courbure naturelle de la colonne vertébrale en toutes circonstances

- **Apprendre à s'asseoir sur les petites chaises des enfants**

Les membres inférieurs écartés, en portant des vêtements confortables et amples pour faciliter les changements de positions.

- **Recourir à un kinésithérapeute pour des conseils sur les postures à adopter :**

Par exemple, s'accroupir auprès des enfants à une table pour être à leur hauteur, se relever en prenant appui sur son avant bras.

- **Pratiquer un sport adapté**

Les Asem et enseignantes qui font du sport, type marche, natation, cyclisme, mouvements de gymnastique chez elles, ont dit avoir moins mal au dos. Un sport d'endurance est bénéfique pour une hygiène de vie en général et pour limiter les risques de maladie cardiovasculaires et autres. Parlez en à votre médecin afin de choisir un bon sport pour votre santé et pour votre plaisir.

- **Eviter le surpoids**

- **Portez des chaussures adaptées**

Porter des chaussures confortables et fermées, à petits talons (ni plats ni hauts), qui modifient le moins possible la forme des pieds et qui ne sont pas glissantes.
Deux enseignantes ont des paires de chaussures confortables qu'elles laissent à l'école et qu'elles portent pendant la classe.

- **En cas de position statique, changer régulièrement de position**
- <u>Quand on est en station debout statique et de piétinement</u>
  - Se déplacer et marcher chaque fois que cela est possible
  - Faire des mouvements alternatifs de contraction des mollets (soulever les talons)
- <u>Quand on est en station situation assise prolongée (exemple préparation de la classe sur ordinateur…)</u>
  - Bien s'asseoir : régler le siège pour une bonne posture et éviter de croiser les jambes ; Utiliser un repose pied
  - Faire des mouvements des pieds de temps en temps, en particulier de rotation et de flexion
  - Se lever et marcher (au moins 10 pas) chaque fois que cela est possible

Concernant le travail sur ordinateur plus spécifiquement, voir le guide suivant (pour les postures et autres contraintes)
http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20922

- **Prendre conscience des risques** des maux de dos à court terme et de l'effet des postures non adaptées à long terme

Quelques informations de sensibilisation dans les pages suivantes et par le lien internet ci-dessous
http://www.mgenrm.net/module-mal-de-dos/index.html

- **Mal au dos : « Osez bouger pour vous soigner »**
  http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206040

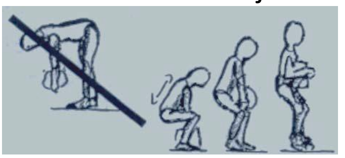
Les gestes de la vie courante et du travail[2]

Pour tous les salariés, qu'ils aient ou non des douleurs dorso lombaires

UNE REGLE D'OR : GARDER LE DOS PLAT



Ramasser un objet



Plier les jambes, porter la charge au plus près du corps

Porter un objet



Superposer les centres de gravité en portant les charges le plus près du corps

Pousser une charge, passer l'aspirateur



Utiliser la force des jambes

Travailler devant un écran



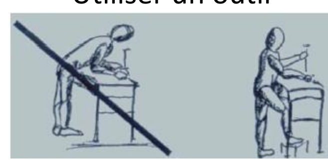
S'asseoir au fond du siège

Travailler en position debout



Ecarter les jambes

Utiliser un outil



Régler la hauteur du plan de travail

En voiture

Prendre ou entreposer un objet dans son coffre



Avancer une jambe et fléchir les genoux

S'asseoir à son poste de conduite sortir de sa voiture



Tourner le dos en bloc sans torsion

---

[2] http://www.acms.asso.fr/sites/default/files/u3/plaq_prev_mal_dos_1_.pdf

EXERCICES PHYSIQUES D'ENTRETIEN A REALISER QUOTIDIENNEMENT[3]

Exemples d'exercices recommandés dans le service de rééducation fonctionnelle du professeur Hamonet (94).



1- Renforcer les muscles du dos
Serrer les omoplates pendant 5 secondes, relâcher d'un seul coup et faire une pause pendant 5 secondes. Répétez ce mouvement 5 fois de suite.



2- Etirer les muscles postérieurs de la cuisse et de la jambe
- pour s'échauffer : effectuer 10 flexions des membres inférieurs (ne pas descendre trop bas)
- puis 1 pied posé sur un tabouret, jambe tendue, pencher le buste vers l'avant avec un dos plat, maintenir la position une minute (un étirement au niveau de la jambe tendu doit être ressentie).
Répétez ce mouvement 5 fois de suite.



3- Assouplir le dos
Couché sur le dos, dos plaqué au sol, menton rentré, maintenir les genoux fléchis contre la poitrine par la pression des mains, tenir quelques secondes. Répétez 5 fois.

AU NIVEAU DU MATERIEL ET DE L'AMENAGEMENT

Lors de l'achat de matériel

- **Rechercher les tables, les chaises, les lits les plus légers possibles**
- **Faire attention à la hauteur des tables et des chaises**

Certaines chaises et tables, adaptées aux enfants, permettent également aux adultes de s'asseoir de façon acceptable, en mettant leurs jambes sous les tables et en tenant leur dos droit pour travailler avec les enfants à une table.

- Les enseignantes et les Asem ont également le droit **d'avoir une chaise et un mobilier adaptés à leur taille d'adultes**
- **Positionner cette chaise et ce mobilier à des endroits stratégiques**

Art R4225-5 du code du travail
« Un siège approprié est mis à disposition de chaque travailleur à son poste de travail ou à proximité de celui-ci. »

- Utiliser des grandes chaises, des sièges multi réglables, un tabouret, etc, pour s'asseoir dessus, à des endroits stratégiques des locaux, notamment lors de l'habillage/déshabillage des enfants, aux toilettes, lors de la sieste. De même, quand les enseignantes sont à leur bureau et les Asem en repos, utiliser des chaises hautes serait approprié. Il ne s'agit pas de créer des contraintes supplémentaires, par exemple en ajoutant une grande chaise auprès d'une petite table qui obligerait aussi à se pencher pour mener des activités de précision avec les enfants, mais bien de limiter ces contraintes dès que possible, par des moyens adaptés et à des endroits stratégiques.

---

[3] http://www.acms.asso.fr/sites/default/files/u3/plaq_prev_mal_dos_1_.pdf

- **A la cantine, mettre en œuvre des astuces pour éviter de se pencher**

Certaines écoles ont des chaises et des tables un peu plus hautes pour installer les enfants. Certaines ont une poubelle haute, à leur hauteur.

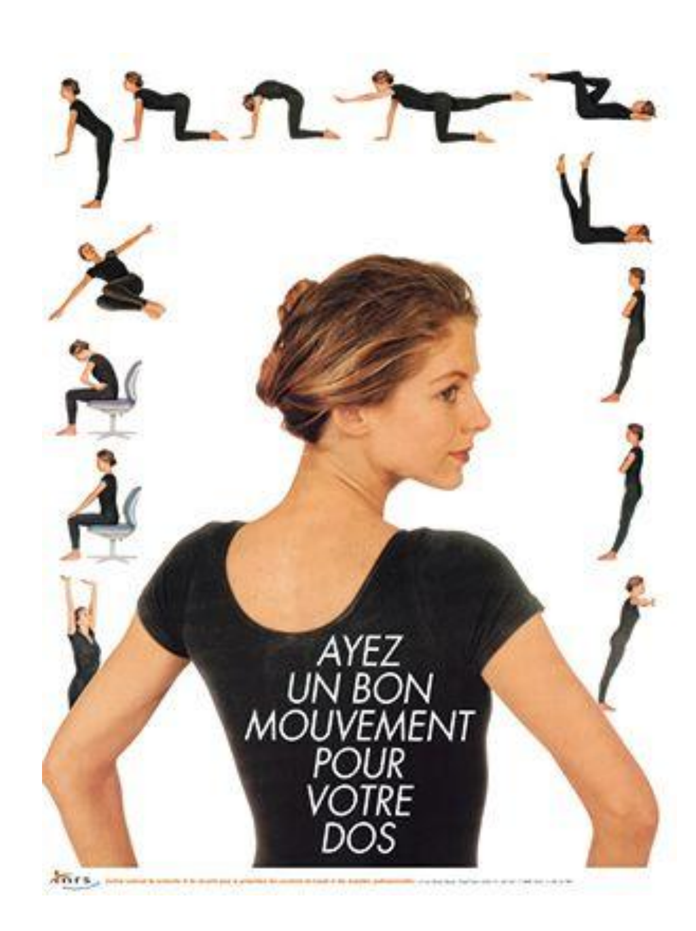
- **Réfléchir à 2, enseignante et Asem**, **sur l'aménagement de la classe**, en **prenant en compte les impératifs pédagogiques et également les besoins de chaque professionnelle**.

- **Aménager la classe**
  - **en fonction des enfants ET des adultes,**
  - **en fonction de la charge mentale ressentie par chaque adulte,**
  - **en fonction du besoin de vigilance des adultes.**

En effet, certaines classes sont partagées par un nombre important d'espaces, délimités par des meubles, qui peuvent empêcher les professionnelles de voir / superviser les enfants à plusieurs endroits à la fois. Cela favorise alors les positions 'debout' et 'penché', pour « avoir un œil sur chacun », ainsi que les déplacements fréquents, dans la précipitation. D'autres utilisent des zones délimitées par des marques au sol qui peuvent être moins contraignantes.

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION

- Organiser les temps de la journée du binôme **en intégrant les temps réels de préparation et de rangement des charges** (lits, chaises)
- **Alléger / organiser le port de charge :** Favoriser une organisation en binôme pour effectuer ces tâches, et au mieux, limiter les ports de charges.
- **Rendre ces temps d'installation et de rangement pédagogiques :** Certaines écoles rendent pédagogiques la mise en place de la sieste, deux enfants portent un lit et le disposent à l'endroit défini, un enfant et une enseignante plient les draps pour travailler la motricité fine



III) Le bruit, les nuisances sonores

ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL

Toutes qualifient **le bruit comme fatigant, voire très pénible**.
Elles expriment le fait que le bruit a un **impact sur la concentration, la vigilance, autant pour les professionnelles que pour les enfants.**
Pour certaines, le bruit crée des acouphènes, sifflements, etc, ou « obliger » à parler fort.

Certaines disent faire **la différence entre le bruit, « contrainte normale en maternelle », « facteur de normalité », de vie des enfants ; et l'agitation, seuil qui est insupportable**.
En classe, la « nuisance sonore » dépend des moments de la journée et de l'année, du nombre d'enfants, ainsi que des activités.
La cantine, voire la garderie, sont des périodes de très forte intensité sonore et des moments vécus difficilement par les professionnelles.

Définitions

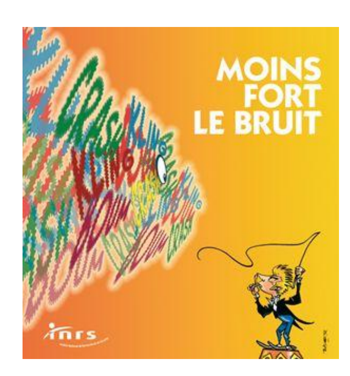
Subjectivité
On parle de « **bruit »** lorsqu'un ensemble de sons est perçu comme gênant. Le même son peut être jugé utile, agréable ou gênant selon la personne qui l'entend et le moment où elle l'entend.

Seuil
Cependant, on considère que l'ouïe est en danger à partir d'un niveau de **80 décibels** durant une journée de travail de 8 heures.

Effets
Le bruit est cause de fatigue et de stress. Il peut agir sur les systèmes nerveux, cardiovasculaire et digestif, causer des troubles du sommeil et de la fatigue auditive. En empêchant de se concentrer, il nuit également à la qualité du travail et peut être à l'origine d'accidents.

!!!

Selon 2 études citées dans les troubles de la voix des enseignants (INRS), **le bruit a été mesuré :**
- En **classe sans élève : 33 décibels**
- Pression sonore du bruit de fond en classe **: 76 décibels**, 20décibels au-dessus de ce qui est recommandé



Faire face au bruit

Trucs et astuces recueillis pendant l'etude

Instituer des moments de calme, dans l'organisation de la classe

- **des exercices de respiration (même à la cantine) ou de relaxation**
- **des rituels** ('1 2 3 regroupement')
- **éteindre la lumière quelques instants**

Habituer les enfants à parler doucement - Chuchotement
- Poser sa voix, ne pas crier et **ne pas chercher à être plus haut qu'eux**

'Jouer' avec son propre corps
- Chanter pour donner les informations, jouer avec sa voix, baisser sa voix
- Employer un ton ferme/autoritaire, faire les gros yeux ou un signe du doigt, frapper des mains pour indiquer de faire moins de bruit

Jeux de silence - Travail pédagogique sur le silence
- Un responsable « bruit » parmi les enfants, qui doit dire si le bruit est 'rouge', 'jaune' ou 'vert'

Importance de la récréation pour que les enfants puissent se défouler
- Quand il pleut, faire courir 5 min les enfants correctement couverts

Adapter les jeux à la garderie
- Jeux collectifs, lecture d'histoire voir Salle TV quand trop de bruit

Matériel
- Utiliser des instruments de musique pour signaler des changements de temps entre activités
- Utiliser une crécelle dans la cour pour éviter de crier
- Utiliser des ballons en mousse, des dés en mousse (qui font moins de bruit)
- Mettre des boules aux pieds des chaises
- Mettre de petits atténuateurs de bruit dans les oreilles aux moments opportuns

Aménagement
- Mettre des faux plafonds
- Avoir des revêtements type lino au lieu du carrelage
- Double vitrage : attention à ce que ce soit un double vitrage phonique

PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

On pourrait agir sur différents axes :
Au niveau de l'information / la sensibilisation

- **Alerter et sensibiliser chacun sur les nuisances du bruit**
  1. Le bruit n'est peut-être pas si inévitable que çà
  2. Il est à prendre en compte plus qu'il n'est pris à l'heure actuelle

Il ne s'agit pas d'éliminer tous les bruits, car il est normal que les enfants s'expriment quelque peu et des bruits sont nécessaires et alertent l'enseignante ou l'Asem qu'un problème/ un évènement est en train de se produire à un endroit de la classe. Mais il s'agit de réfléchir à **l'atténuation des nuisances sonores**, qui dépassent l'acceptable, **qui peuvent être une source très importante de stress et de fatigue**. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) recommande même un **bruit de fond de 45décibels pour la petite enfance**, pour nécessités acoustiques et qualité de l'enseignement.

Au niveau du matériel

- **Lors de l'achat de matériel, faire attention au bruit potentiel qu'il peut produire** (dés en mousse, roues non bruyantes pour les jeux en récréation, etc).

Au niveau du projet pédagogique

- Un **projet pédagogique peut être développé autour du silence**, que ce soit **en classe**, **à la cantine** ou **à la garderie**.
- Il existe **une semaine du son**, organisé au niveau national.

Au niveau de l'organisation

- Tendre vers **une organisation de l'école qui prenne en compte cette nuisance sonore**.

Ex : quand les Asem et les enseignantes servent toutes deux à la cantine, et que peu de classes sont présentes à la cantine, les contraintes sont moins fortes.

Au niveau de la conception des locaux / l'aménagement

- **Intégrer la prévention de la nuisance sonore dès la conception des locaux**

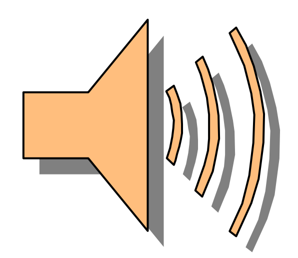
- Nécessité de prendre en compte le bruit pour l'architecte
- Entre 2 classes, on peut faire des corrections acoustiques avec des cloisons isophoniques
- Travail de l'architecte avec un acousticien pour concevoir une salle de classe
- Utiliser des matériaux adaptés dans la mesure des moyens financiers disponibles :
    - doubles vitrages phoniques
    - pas de carrelage au sol
    - composites absorbants dans la cour, qui atténuent les chocs et le bruit
    - plafond absorbant en gyptone (faux plafond acoustique) et 3 murs 'insonorisés'
- Avoir une bonne ventilation afin d'éviter de rester les fenêtres ouvertes quand il fait chaud

- Attention à ne pas mettre **les sonneries**
  juste au dessus des classes de maternelle.





IV) La voix



Analyse des situations de travail

Très peu de troubles de la voix sont constatés/ évoqués par les professionnelles de l'étude. Seule une Asem parle de difficultés les premiers jours d'école, d'angine, le temps que sa voix se réhabitue « à parler fort ». Deux enseignantes évoquent quelques troubles de la voix, et les rapportent essentiellement au fait qu'elles fument.

Cela va à l'encontre des hypothèses initiales, les troubles de la voix étant connu pour être une **« maladie des enseignants ».** Une enquête de 2001 de la Mgen montre qu'un enseignant sur cinq déclare des laryngites, rhinopharyngites…
Cependant**, parmi le panel d'enseignantes, un bon nombre ont pris des cours / font du chant, voire de la kinésiologie pour les postures en général et leur arc vocal plus spécifiquement.**

Preconisations et pratiques professionnelles

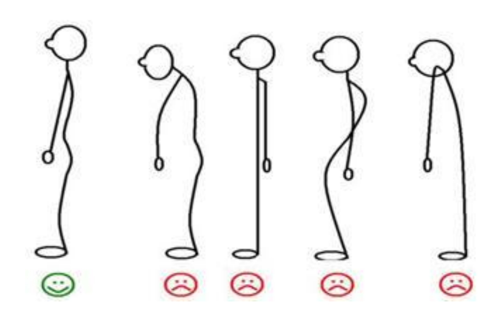
- **Informer et former / sensibiliser**
  Par exemple, sur le site de la MGEN (onglet prévention, les troubles de la voix)
  http://www.mgenrm.net/jd/voix/voix.html
- Possibilité de bénéficier de **séances d'orthophonie** sur prescription médicale, pour apprendre à poser sa voix et éviter qu'elle se « casse »

10 conseils pour vous aider au quotidien

1. **Regardez votre public**
2. **Respirez**
3. **Ne forcez pas votre voix**
4. **Rapprochez-vous**
5. **Buvez de l'eau**
6. **Tenez-vous droit**
7. **Surprenez votre auditoire**
8. **Détendez-vous**
9. **Limitez la consommation**
   (tabac, alcool, café, nuits blanches, anxiété)
10. **Humidifiez l'air**

INRS - Troubles de la voix chez les enseignants [4]

Arc vocal et posture phonatoire optimale / Postures de forçage vocale



Posture idéale : alignement du lobe de l'oreille, de l'extrémité de l'épaule, des hanches et de la cheville « à l'aide d'un fil de plomb »
Une position incorrecte crée une tension musculaire anormale et une dépense d'énergie excessive (après le cœur, les muscles de la voix sont les plus grands dépensiers d'énergie !)

Intégrer la gestion de sa voix à la formation initiale
Gérer sa voix appartient à la qualification des enseignants. Ils doivent apprendre à poser leurs voix, utiliser leurs corps, les mimiques (très développées avec les enfants sourds et muets).
Une plaquette d'information serait à créer !

Attention à la durée d'enseignement et de parole, qui peut entraîner une fatigue de la voix
Respecter une hygiène vocale

Attention au vieillissement de la voix
Dès 35 ans, calcification progressive, entre 55 et 65 ans, la voix perd en souplesse et sécheresse. Plus précoce chez la femme, perte de 10 décibels peut être enregistrée

Les troubles sont accentués par
- **l'hygrométrie** (air sec)**,**
- **les poussières, les polluants** (ozone du photocopieur, solvants dans les feutres, craies, brosses)
- **le stress**
- les **nuisances sonores**
- **des médicaments** (antiallergique, diurétique, psychotrope…) entraînant des effets indésirables pour la voix (sécheresse, déshydratation, relâchement musculaire…)
- **des troubles** endocriniens, des affections qui créent un état de fatigue important, etc

INTERVENIR LE PLUS TOT POSSIBLE

---

[4] Institut National de Recherche et de Sécurité
Troubles de la voix chez les enseignantes, Documents pour le Médecin du travail, N°98, 2ème trimestre 2004

V) L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET L'AMENAGEMENT

<u>ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL</u>

- **Les locaux**

Ils sont marqués par **une forte polyvalence, qui oblige à l'installation / la désinstallation régulière des équipements.** Cela peut entraîner de la **perte de temps,** du **stress,** de **l'anxiété** et des **postures inconfortables**.
Types de locaux peu appropriés à une classe de maternelle :

<u>- Les locaux de sieste</u>

Conditions rarement optimums, la salle de sieste ayant plusieurs fonctions ou la classe jouant elle-même le rôle de salle de sieste.

<u>- Les salles de psychomotricité</u>

Quand elles existent, elles ont généralement plusieurs fonctions.

<u>- La cantine</u>

Des professionnelles nous disent qu'elles manquent d'espace entre les tables à la cantine.

<u>- La/les cours de récréation</u>

Les cours sont plus ou moins adaptées à des enfants de maternelle (cour unique de la maternelle jusqu'au collège, manque de préau qui empêche de sortir quand il pleut…)
Certaines cours contiennent des risques pour les enfants : camion garé, trous au sol, coins où se cogner, tuyau d'arrosage, marches, murets, jeux au sol, ou encore pots de fleur aux fenêtres supérieures, au dessus de la cour. Cela entraîne une vigilance accrue de la part des professionnelles.

<u>- les espaces de stockage et de rangement du matériel</u>

Dans une seule école, il y a un espace extérieur à la classe pour stocker le matériel. De plus certaines professionnelles ont des difficultés à jeter le matériel dont elles ne se servent pas. L'entassement et la surcharge de l'espace peuvent entraîner des coups dans les meubles, des chutes, un manque de clarté, des postures inconfortables, du stress et des difficultés d'organisation du travail.

Le changement d'aménagement des classes est plus ou moins aisé pour les enseignantes.
En parallèle du manque de place, la configuration des classes est telle que certains espaces de la classe sont plus ou moins investis par l'enseignante.
Des Asem ne participent pas au choix du mobilier et du matériel et à l'aménagement de la classe, elles nous disent qu'elles aimeraient y participer.

L'observation des écoles met également en évidence :
- les **escaliers** dans l'école maternelle, parfois nombreux et glissants, ou sans rampe,
- les **peintures** parfois dégradées (et peut être au plomb ? donc nocives pour les enfants), **une fuite au toit**,
- **des aérations de fenêtres et des rideaux non nettoyés et/ou inflammables**,
- **un manque de climatisation** à disposition dans les salles fortement exposées à la chaleur en été.

Ces éléments ont des impacts sur les conditions physiques de travail : risques de chutes, manque d'hygiène au travail, température inadéquate.

La présence de mobilier inapproprié par rapport au bruit, au poids et à la forme a déjà été évoquée précédemment dans les chapitres sur les gestes et postures, et les nuisances sonores.
D'autres **équipements manquent ou sont inadaptés.** Par exemple, manquaient des téléphones ou ordinateurs, des produits d'entretien : les professionnelles pallient à ce manque en les rapportant de chez elles.

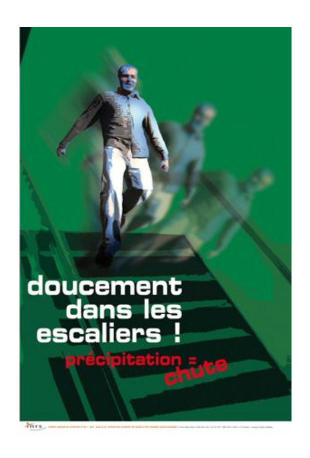
➢ Concernant **le matériel**, il y a toujours risque de coupure (avec le papier, les classeurs…) **Certaines utilisent un cutter** pour découper des cartons ou autres, l'une s'était d'ailleurs coupée avec ce cutter.
Dans plusieurs établissements, il existe **des escabeaux partagés avec toute l'école,** généralement lourds et entreposés loin de la classe. Durant les observations, des Asem ou enseignantes montent sur des petites chaises pour accrocher des dessins/peintures. Elles rapportent monter sur une chaise, elle-même montée sur une table, pendant les rangements et décorations de leur classe.

➢ L'informatique est de plus en plus présent dans les écoles, autant auprès des enfants, que pour les enseignants (fiches d'évaluation sur ordinateur, papiers administratifs par le biais d'internet…). **L'appropriation des nouvelles technologies n'est pas aisée pour les enseignantes les plus anciennes,** qui n'ont pas d'habitude de travail sur ces moyens informatiques. Du coup, elles laissent les autres faire à leur place.

➢ **Une absence ou un manque d'espace dédié aux effets personnels** des enseignants sont observés dans plusieurs écoles. La plupart des Asem ont un vestiaire fermé à clé, alors que la majorité des enseignantes n'en ont pas. Notons par ailleurs que des vols ont eu lieu dans certaines écoles maternelles.
Certaines n'ont pas de bureau dans leur classe. Elles disent soit ne pas en vouloir, soit qu'au cours de leur carrière des directions n'ont pas voulu leur en donner, car elles exercent en classe maternelle.

➢ En règle générale, on observe une **faible prise en compte de l'adulte et des tâches des professionnelles dans la conception des locaux et l'aménagement de la classe.**
Par exemple, dans une classe nouvellement construite, aucun évier à hauteur d'adultes n'a été installé dans les WC des enfants, alors que l'Asem se sert de ces éviers pour laver quotidiennement le matériel scolaire. Elle doit donc se pencher quotidiennement pour être à hauteur des éviers.



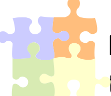


PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Nous encourageons **une organisation qui prenne en compte la forte polyvalence des locaux** et les difficultés que cela entraîne pour les professionnels (ex. : éviter dès que possible d'installer/ désinstaller les lits chaque jour pour la sieste).

Le principe général à mettre en avant : **« intégrer la prévention dès la conception ».** Lors de travaux dans les écoles, il est préférable de faire appel à des architectes sensibilisés à l'ergonomie des postes de travail dans les écoles, comme évoqué précédemment pour les nuisances sonores.
Une mutualisation de moyens entre plusieurs écoles pourraient permettre de financer des **missions d'ergonomes** pour accompagner les enseignantes et les Asem dans l'aménagement de la classe ; également les directeurs dans l'aménagement de l'école. Cela s'applique d'autant plus au moment de **l'aménagement pour l'accès aux personnes atteintes d'un handicap.**
Lors de travaux, **dès la phase du recueil des besoins, il est nécessaire que les Asem et les enseignantes participent** à des réunions de travail afin d'énoncer leurs besoins réels et la spécificité de leur tâches.
Pour information, de plus en plus de services de médecine du travail emploient des ergonomes pour aider leur client à la conception des espaces et postes de travail.

Concernant les accidents du travail, ou les presqu'accidents/ les incidents, un recensement systématique est intéressant à mettre en œuvre, d'une façon simple, afin que cela n'ajoute pas de contraintes supplémentaires aux directeurs, mais au contraire les aide à piloter facilement la prévention au travail. Un guide adéquat a été publié par l'INRS.[5] Une grille peut être constituée recensant la date, la description de l'accident (toutes les causes possibles, les plus en amont), les conséquences, les actions mises en place, le délai pour mettre en place ces actions.
Parmi les actions essentielles : donner une **consigne claire de ne pas monter sur les chaises et les tables.**



Prendre en compte les temps d'aménagement et de « sécurité » dans l'organisation des tâches des professionnels en général, et plus spécifiquement du binôme
Il serait bon d'allouer un temps réel et commun dans l'emploi du temps de l'Asem et l'enseignante, pour travailler ensemble sur les rangements et les aménagements de la classe.
Un échange constructif permettrait d'adapter l'aménagement autant aux contraintes des 2 professionnelles qu'aux enfants.
On pourrait aussi imaginer donner à une Asem la tâche de rendre la cour totalement sécure ; attribuer aux tâches ménagères le nettoyage des aérations de fenêtres (à condition de monter sur escabeau de 3 marches maximum) pour favoriser la qualité de l'air dans les classes, etc.

La valorisation de la maternelle passe aussi par la reconnaissance de cette classe au niveau physique, telle que les autres classes de l'école primaire : notamment la possibilité d'avoir un bureau et un vestiaire, de petits matériels qui améliorent la vie au quotidien (voir les trucs et astuces recueillis pendant l'étude).

---

[5] http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED+833/$File/ed833.pdf

Concernant l'appropriation des nouvelles technologies, il est nécessaire de **continuer l'accompagnement des professionnels à l'appropriation des nouvelles technologies** : ce changement technologique bouleverse les pratiques et, comme dans toute structure, il peut être long à mettre en place.
Avoir le matériel nécessaire à l'école (ordinateur fixe, imprimante, photocopieuse) serait un premier pas vers cette appropriation. Concernant les **imprimantes et photocopieuses**, il est important qu'elles soient disposées dans un endroit **bénéficiant d'une bonne ventilation**, étant donné **l'ozone qu'elle peut dégager** quand on passe beaucoup de temps à faire des photocopies.

TRUCS ET ASTUCES RECUEILLIS PENDANT L'ETUDE

ORGANISER LE RANGEMENT

- **Faire ranger les enfants** au fur et à mesure, cela appartient à leur apprentissage
- **Délimiter facilement les espaces de rangement** des différents matériels pour aider les enfants à effectuer ce rangement
- Faire jouer les enfants sur des **espaces bien délimités** afin d'éviter tout encombrement à terre ; <u>ex. petit « tapis » rouge individuel, qui se range après chaque utilisation</u>
- **Délimiter avec des bandes rouges au sol des espaces de jeux** distincts et des zones de circulation
- **Retirer les tapis, les fils qui traînent, etc,** afin d'éviter chute et glissade.
- Ranger le matériel nécessaire aux professionnels de façon adéquate afin que chacun puisse **avoir à porter de main le matériel dont il a besoin**.

PETITS MATERIELS QUI AMELIORENT LA VIE AU QUOTIDIEN

- **Taille crayon électrique**, pour éviter les ampoules aux doigts et gagner du temps
- **Pince** pour ouvrir le pot de colle « collé »
- **« Etagères » spécifiques** pour poser les « peintures fraîches », afin d'éviter de les accrocher dans toute la classe et de se « cogner » dedans
- **Panneau « sol glissant »**, en cas de sol glissant, notamment en cuisine ou pendant le nettoyage
- **Escabeau fin, en bon état et bien entretenu**, adapté dans chaque classe, qui se plie et se range facilement, afin d'éviter l'utilisation des moyens de fortune
- **Ventilateur/ climatisation**, utilisé de façon adéquate pour ne pas faire de courants d'air, pour les classes fortement exposées à la chaleur
- **Plusieurs poubelles** facilement accessibles pour l'enseignante et l'Asem, afin d'éviter les multiples déplacements
- **Installer des plateaux** sous les couverts des enfants **à la cantine**, cela facilite le débarrassage et le nettoyage
- **Avoir 2 clés** pour les meubles de rangement fermés à clés, 1 pour l'Asem, 1 pour l'enseignante, ce qui est plus pratique en cas d'absence de l'une ou l'autre
- **Faire installer le mobilier nécessaire pour ranger** le matériel de la classe (ex. placard accroché au mur tout en respectant les normes de sécurité, etc)
- **Lampe de chevet** utilisable ponctuellement par la personne qui surveille la sieste si elle a besoin de faire une activité (attention au travail dans le noir et dans une lumière insuffisante qui peut abîmer les yeux). Au mieux se laisser un espace de lumière naturelle, ou se reposer avec les enfants !
  Avoir un bon éclairage permet également d'éviter les chutes
- **Attention à l'utilisation de matériel type cutter**, au minimum vérifier qu'il a une lame rétractable et la rétracter à chaque utilisation ; au mieux ne pas en utiliser.
- **Avoir un massicot à lame protégée.**
- **Prévoir un chariot à roulettes dans l'école,** pour transporter les cartons lourds, etc.
- **Utiliser un torchon humide** pour nettoyer les tableaux à craie et **des feutres à solvants peu volatils** / reconnus peu toxique par inhalation : c'est meilleur pour l'air et pour éviter les poussières dans les cordes vocales !






VI) Sante, Securite, Hygiene

Analyse des situations de travail

L'ensemble des Asem utilisent **des produits chimiques / produits d'entretien**, 2 enseignantes disent en utiliser.
Rares sont les personnes à qui on a donné des règles sur la façon d'entretenir les locaux, sur les produits à utiliser et adaptés aux écoles (par ex. a-t-on le droit d'utiliser de l'eau de javel ?...). Dans une école, on observe que le produit nettoyant est transvasé dans des bouteilles alimentaires. Les produits sont stockés en hauteur ou en bas d'une armoire, dans des placards qui ne se ferment pas forcément à clés. N'oublions pas le risque d' « accidents domestiques » pour les enfants, vis-à-vis des produits d'entretien. Prises dans la précipitation et le travail auprès des enfants, les professionnelles ne pensent pas toujours à aérer les fenêtres.
Les Asem effectuent plutôt l'entretien courant au cours d'une journée et des tâches de ménage durant les vacances scolaires. L'ensemble des écoles sauf une emploie une entreprise extérieure pour faire le ménage chaque soir, les entreprises doivent être correctement choisies afin qu'elles puissent adapter leurs tâches au contexte de nettoyage d'une école.
Quelques données génériques sur l'entretien, issues du site de l'inspection académique
http://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2010-10/brochure_oea_revue2010.pdf

Le lavage des mains se fait parfois à la lingette, parfois à l'eau et au savon, après le passage aux toilettes notamment, **même s'il n'est pas aisé de le faire étant donné la configuration des locaux et l'empressement** dans ces moments là. Aux éviers, ce sont souvent des grands torchons qui servent à s'essuyer les mains de tous, torchons changés plusieurs fois dans la semaine si nécessaire.
Certaines expriment le fait que ce soit normal de tomber malade fréquemment lorsqu'on travaille au contact d'enfants.

Les enseignantes disent ne pas avoir passé le brevet de secourisme, excepté l'une d'elle. Elles gèrent elles-mêmes les trousses de secours de leur classe.
Des classes ont de petits animaux, type hamster, et **des plantes y sont disposées**. Est-ce que ces plantes sont potentiellement toxiques et les animaux sont-ils vus par un vétérinaire ? De plus, certains **matelas** plus ou moins usagers et des draps **utilisés par plusieurs enfants** pourraient contenir des allergènes.

Concernant les 'Equipements de Protection Individuelle', **plus de la moitié des professionnelles ont des gants à disposition mais peu les porte**, pour faire le ménage tout comme pour apporter un soin à un enfant. Elles évoquent un manque d'aisance avec les gants, des habitudes de travail sans gant, l'impression de faire moins bien son travail avec des gants. Il n'y aurait pas de masques dans les écoles. Certaines Asem ont une blouse pour la cantine, pour éviter de se salir, d'autres y ajoutent un tablier en plastique et une charlotte, quand il ne fait pas trop chaud.

Les professionnelles sont très attentives à la sécurité des enfants. Cependant, elles ne connaissent pas toujours les règles d'hygiène au travail, pour elles-mêmes notamment, par manque de formations et / ou d'informations, tout comme les règles de sécurité vis à vis du risque d'incendie. Cela peut contribuer à des problèmes physiques et également à du stress au travail. De plus, celles ayant passé le CAP Petite enfance récemment ont acquis les bases de l'hygiène, des gestes et postures, de l'entretien des locaux et équipements, etc.

La quasi totalité des professionnelles disent avoir des consignes 'incendie' réalisables, essentiellement des consignes d'évacuation des locaux. Il y a quelques enseignantes formées à l'utilisation d'un extincteur.
Par contre, on observe certaines classes où il y a un four ou une plaque de cuisson ; des couloirs où il y a un extincteur à terre, des bougies allumées à portée de mains d'enfants, des portes calées.

Des **directeurs/trices et / ou des Asem 'bricoleuses'** jouent **le rôle de 'technicien' dans les écoles**.

La loi dit : il faut 'informer' les salariés sur leur santé et sécurité [6]

- Le rappel des consignes peut être réalisé sous diverses formes, **des affiches et des panneaux aux endroits stratégiques**, par exemple sur la porte de sortie en récréation pour penser aérer, sur une porte qu'il ne faut pas caler, etc

- L'information sera sûrement **à répéter** de nombreuses fois, à imposer afin qu'elle soit comprise, entendue et intégrée aux habitudes de travail

- Il ne s'agit **pas de créer des contraintes supplémentaires** aux professionnelles, mais qu'elles prennent conscience et s'approprient les règles d'hygiène et de sécurité, et **qu'elles les intègrent dans leur travail au quotidien**, voire même qu'elles accompagnent les enfants pour le faire.

Conseils DIRECTEUR

- Instituer dans votre emploi du temps **une plage horaire régulière pour vérifier la sécurité** dans votre établissement (portes calées, éclairages de sécurité, etc)

- En cas d'arrivée dans une nouvelle école, de nouveaux locaux, **prendre connaissance des lieux également du point de vue de l'hygiène, santé et sécurité au travail et repérer les points stratégiques de l'école.**

- **En cas de travaux, ne pas oublier de constituer un plan de prévention si nécessaire** selon la législation et d'informer son personnel clairement sur les consignes spécifiques de sécurité (en cas d'émanation de peintures, de poussières de bois toxiques, etc)

- En cas de changement de fonction de salle de classe dans l'école, **n'oubliez pas de vérifier si la salle accueillant une classe de maternelle est bien autorisée pour cette fonction.**

[6] Voir les affiches gratuites publiées par l'Institut Nationale de Recherche et de Sécurité et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

On peut agir sur différents axes : l'activité de nettoyage, une sensibilisation et une information à l'hygiène et aux règles de sécurité à l'école primaire.

- Concernant les tâches d'entretien
Elle est à considérer comme **une activité professionnelle en tant que telle**, pour laquelle il est bon de **former les professionnels** (quelles tâches effectuées, quels produits utiliser pour quelles tâches, postures à adopter pour ne pas se faire mal au dos, etc), ainsi que **sensibiliser à l'utilisation de produits chimiques** (voir encart pages suivantes).
- Dans une école, sont utilisés **des produits écologiques**[7] car une employée de l'Ogec, qui utilise des produits ménagers, avait des problèmes pulmonaires. **Depuis qu'elle utilise les produits écologiques, les problèmes pulmonaires de l'employée ont diminué.**
De plus, l'entreprise qui a vendu ces produits a formé les Asem à leur utilisation et aux gestes et postures adéquats.
- On peut aussi utiliser **des produits naturels (savon noir, bicarbonate de soude, vinaigre blanc, citron),** ils sont **aussi efficaces et moins onéreux.** Des livres expliquent leurs utilisations.
- En cas de commande de produits de nettoyage « professionnel », et également de matériel utilisé pour les activités des enfants (peintures, colles, vernis, encres, etc), le fournisseur peut envoyer **une fiches de données de sécurité** du produit, c'est une simple feuille qui explique le mode d'emploi à respecter, les risques éventuels et les règles de prévention.

- Concernant l'hygiène et la santé à l'école primaire

> *A se procurer*
>
> Il existe un document très intéressant et pratique sur le sujet, publié par EduSCOL en Janvier 2009, intitulé **L'hygiène et la santé dans les écoles primaires**
>
> http://media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/52/3/hygiene_sante_ecoles_primaires_114523.pdf

- **Tomber malade n'est pas une fatalité** lorsqu'on travaille au contact d'enfants, par contre il est nécessaire d'être sensibilisé à la santé à l'école, aux contagions possibles entre petits et grands, et d'effectuer des gestes adéquats pour éviter ce risque.
Une école a 'profité ' des **compétences d'une maman d'élève infirmière**, qui **a formé les enseignantes et Asem au lavage des mains et autres règles d'hygiène**, elles ont beaucoup appréciées !
- Prévoir un **gel hydro alcoolique** à disposition à un endroit « stratégique », notamment proche des toilettes des enfants, des lieux de changes et des portes manteaux (produits accrochés par exemple afin qu'il ne soit pas à portée d'enfants, non gênant et facilement accessible ; ou petites bouteilles dans sa poche, etc). Ceci n'empêche pas de se laver les mains en même temps que les enfants et de leur montrer les gestes adaptés.
- Attention aux choix de plantes d'intérieur non toxiques et aux visites des petits animaux par un vétérinaire, les soigner avec un gant, etc.

- On peut **intégrer dans l'emploi du temps** des Asem **un temps/ un rappel** pour **aérer les locaux, ainsi que des temps spécifiques pour qu'elles puissent accomplir leurs tâches d'entretien des**

[7] http://www.purodor.fr/ , produits atout vert

locaux et des équipement et de sécurisation des lieux : veiller à la propreté et dégradation des jouets, nettoyer tables et toilettes, veiller à l'entretien du matériel de psychomotricité, utiliser des produits chimiques (solvants…) hors présence des enfants, veiller au rangement des objets à ne pas laisser à portée des enfants et à la fermeture des locaux interdits aux enfants (cuisine, pharmacie, matériel pédagogique)…

- **Prévoir une procédure d'urgence** en cas d'accident / d'incident dans l'école et former le personnel au brevet de secourisme, ou au moins les informer des **gestes d'urgence**. Rappelons les vaccinations obligatoires pour les professionnelles, notamment contre le tétanos.

- L'ONS, Observatoire National de la Sécurité dans les établissements scolaires public et privés, peut vous informer sur la sécurité dans les écoles et vous faire des propositions d'action. (http://ons.education.gouv.fr/)

- Hormis les Asem, des attentions plus particulières sont à porter à la sécurité du personnel Ogec, qui veille aussi à l'hygiène et la sécurité des locaux. Concernant la restauration, il est souhaitable que le personnel connaisse les procédures HACCP, procédures d'hygiène spécifique à la restauration collective.

Concernant la prévention des incendies

Selon les services 'incendie', les feux à l'école sont dus pour la plupart
- à des actes de malveillance
- aux installations électriques (chauffages, appareils électriques, etc)

QUELQUES REGLES SIMPLES VIS À VIS DE LA PROTECTION INCENDIE

- **Ne pas caler les portes** et ne pas mettre de mobilier, de rideaux qui gênent l'évacuation
- **Ne pas mettre d'affichage sur les portes de sécurité**
- **Eviter de tapisser toutes les cloisons de papier** et ne pas suspendre des objets inflammables, **au moins dans les voies de circulations**
- Ne pas allumer de bougies, **ne pas avoir en classe des appareils de cuisson**
- **Ne pas accumuler** dans les classes des produits facilement inflammables (mousses synthétiques, papier, cartons, solvants, etc), les stocker dans des locaux appropriés
- **Ne pas couvrir les radiateurs** (perdition de chaleur et risque incendie), laisser les produits inflammables loin des radiateurs, des ampoules, des plaques chauffantes
- **Installer les matelas loin des sources de chaleur**
- Ne pas faire d'aménagement précaire avec du matériel combustible (ex : cartons)
- Eviter les lampes halogènes
- **Aérer régulièrement les classes**
- **Surveiller l'état et le bon emploi du matériel électrique**
- Ne pas laisser d'appareil électrique en veille
- Brancher un seul appareil par prise électrique
- Appliquer des **règles de sécurité spécifiques en cuisine**

BIEN ETRE POUR TOUS - TOUS LES BONS GESTES POUR UN AIR INTERIEUR PLUS SAIN



ATTENTION !



Pour une ventilation efficace

- Ne boucher surtout pas les systèmes d'aération
- Ne les cacher pas derrière un meuble ou un revêtement
- Les entretenir en dépoussiérant ou en nettoyant les grilles, entrées d'air et bouches d'extraction tous les ans
- Ne pas bloquer les VMC, les faire vérifier tous les 3 ans



ATTENTION !

La ventilation à elle seule ne suffit pas : il faut aussi aérer !

AÉRER 15 minutes par jour hiver comme été, en ouvrant les fenêtres, permet de renouveler l'air intérieur et réduire la concentration des polluants

Aérez davantage quand vous bricolez, cuisinez, faites le ménage, quand vous installez de nouveaux meubles ou quand l'air est humide

Evitez les parfums d'intérieur, les bâtons d'encens, les bougies parfumées, les sprays (ils contiennent des substances chimiques nocives)



ATTENTION !

Faites vérifier chaque année avant le début de l'hiver **les appareils et installations à combustion** (chaudière, chauffe eau, conduits de fumée…) par un professionnel qualifié

Et **respectez les consignes d'utilisation** indiquées dans le mode d'emploi de l'appareil

Evitez d'utiliser les chauffages d'appoint combustibles en continu

Pourquoi ?

Car le mauvais entretien des appareils de chauffage… peut entraîner l'émission de **monoxyde carbone (CO)**

C'est un gaz inodore, invisible et mortel parfois en moins d'une heure

!!! Il est interdit de fumer sur les lieux de travail, même en l'absence d'enfants

Les produits chimiques

Tous les produits ménagers contiennent des substances chimiques qui ne sont pas anodines. Ces produits traversent la peau, passent par le sang, et peuvent porter atteinte à différents organes. Ils peuvent présenter **des risques pour la santé** (allergies, brûlures, intoxication, gêne respiratoire…) **et pour l'environnement** (pollution, effets néfastes sur les organismes vivants…).

LE RESPECT DES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ÉVITE CES DANGERS.

Précaution avant emploi

➢ **STOCKEZ LES PRODUITS MÉNAGERS DANS DE BONNES CONDITIONS**

- Placez-les loin des sources de chaleur et dans des endroits ventilés
- N'accumulez pas trop de produits

➢ **RANGEZ LES PRODUITS HORS DE PORTÉE DES ENFANTS**

Mettez-les en hauteur et non sous l'évier

➢ **LISEZ ET SUIVEZ TOUTES LES CONSIGNES FIGURANT SUR LES ÉTIQUETTES**

Elles indiquent souvent les quantités de produit à utiliser, les conditions de conservation, les précautions à prendre, etc.

➢ **NE TRANSVASEZ JAMAIS LES PRODUITS DANS UN AUTRE RÉCIPIENT, SURTOUT ALIMENTAIRE**

- L'emballage d'origine est prévu pour leur conversation
- Le produit d'entretien risque d'être bu s'il est mis dans une bouteille

En cas d'accident grave ou d'urgence, appelez :

15 : SAMU 18 : POMPIERS

112 : URGENCE EUROPEENNE

Précaution a l'utilisation

➢ **OUVREZ AVEC PRECAUTION ET EVITEZ DE RESPIRER DIRECTEMENT LE PRODUIT**

➢ **N'AVALEZ JAMAIS DE PRODUIT**

➢ **AÉREZ VOTRE LOGEMENT TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE : 15 MIN MATIN ET SOIR**

Cela permet d'évacuer les substances chimiques dégagées par les produits et qui s'accumulent dans l'air

➢ **PORTEZ DES GANTS EN BON ETAT**

- Les produits chimiques ne seront pas absorbés par la peau
- Vous éviterez des brûlures et des risques d'allergies

➢ **NE MELANGEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS PLUSIEURS PRODUITS A LA FOIS**

- Cela peut entraîner des réactions chimiques dangereuses
- Les mélanges ne sont pas plus efficaces

Si vous utilisez de l'EAU DE JAVEL, NE LA MÉLANGER JAMAIS avec d'autres produits, car vous risqueriez de produire des fumées très toxiques.

➢ **UTILISEZ LA BONNE DOSE DE PRODUIT**

- Respectez doses recommandées par le fabricant
- Il est inutile d'augmenter les quantités

➢ **RESPECTEZ LES CONSEIL DE RINÇAGE INDIQUÉS PAR LE FABRICANT**

Précaution après emploi

➢ **REFERMEZ LES RÉCIPIENTS**

- Cela évite qu'ils ne s'évaporent
- Rangez les toujours hors de protée des enfants, dans un endroit aéré.

➢ **JETEZ LES EMBALLAGES VIDES FERMÉS.**

➢ **S'IL RESTE DU PRODUIT DANS L'EMBALLAGE, NE LE VIDEZ PAS DANS L'ÉVIER, NI DANS LA NATURE**

- Dans l'évier, il peut provoquer des fumées toxiques dans les canalisations et se propager dans d'autres pièces
- Rendez-vous dans une déchetterie.

➢ **MÊME VIDES, LES AÉROSOLS PEUVENT EXPLOSER, RÉCUPÉREZ LES**

Attention !

Les femmes enceintes, les jeunes enfants, les asthmatiques et les personnes âgées sont les plus vulnérables !

JE SAIS RECONNAITRE LES SYMBOLES DE DANGER SUR LES ETIQUETTES DES PRODUITS MENAGERS



L'absence de symbole de danger et de phrase de risque ne signifie pas pour autant que le produit est sans aucun danger : attention aux petits conditionnements, aux médicaments, aux nouveaux produits et aux cosmétiques.

Les bons réflexes

En cas :

➢ **D'ingestion** : Ne vous faites pas vomir Ne buvez rien, pas de lait

➢ **De contact avec la peau** : Enlevez les vêtements souillés, Rincez 10 minutes sous l'eau du robinet

➢ **D'inhalation** : Quittez la pièce Respirez à l'air libre

➢ **De projection dans les yeux** :

Rincez 10 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes

En cas d'intoxication ou pour un conseil

➢ Contacter le **Centre Anti-poison** relevant de votre région, en ayant si possible l'étiquette du produit en cause sous les yeux.

Les gestes de chacun font la sante de tous [8]

Les modes de transmission des virus respiratoires : grippe, bronchite, rhume, bronchiolite
Les virus respiratoires se transmettent par : ***les postillons, les éternuements, la toux, la salive, les mains***



1 LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR, AVEC DU SAVON PENDANT 30 SECONDES

Et systématiquement :
- après avoir éternué, toussé ou vous être mouché
- avant et après chaque repas
- après chaque sortie et retour au domicile
- après être allé aux toilettes


frottez les ongles et le bout des doigts

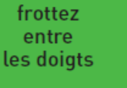

frottez la paume des mains


frottez entre les doigts


frottez l'extérieur des mains

! RÉGIONS LE PLUS SOUVENT OUBLIÉES LORS DU LAVAGE DES MAINS


face intérieure

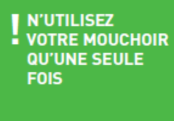


face extérieure




2 UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER
- pour vous moucher, pour tousser, pour éternuer, pour cracher
- jetez votre mouchoir dans une poubelle
- puis lavez-vous les mains

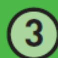
! N'UTILISEZ VOTRE MOUCHOIR QU'UNE SEULE FOIS











3 SI VOUS ÊTES MALADE, PORTEZ UN MASQUE* "CHIRURGICAL" EN PRÉSENCE D'UNE AUTRE PERSONNE
- pensez aussi à apprendre ce geste à vos enfants

! CHANGEZ VOTRE MASQUE ENVIRON TOUTES LES 4 HEURES OU QUAND IL EST MOUILLÉ

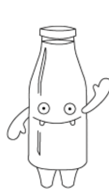

placez le masque sur votre visage et attachez-le


moulez le haut du masque sur la racine du nez


abaissez le bas du masque sous le menton

*en vente notamment en pharmacie

Si vous n'avez pas d'eau ni de savon



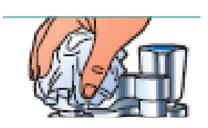
Utiliser une **solution hydroalcoolique** et adopter les mêmes gestes.

Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.

Attention à l'essuie-main



Séchez vous les mains si possibles avec **un essuie-main à usage unique**



Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez le dans une poubelle

[8] http://www.inpes.sante.fr/ onglet cathalogue

En Plus…

Selon la loi, au-delà des accidents de travail, l'employeur a une responsabilité en cas d'accident de trajets, c'est-à-dire sur le chemin du salarié entre son domicile et son lieu de travail ou entre le lieu où il prend habituellement ses repas le midi et son lieu de travail.
Dans l'étude, on note deux exemples de **chutes sur les trajets** (neige, fatigue) ayant entraîné des arrêts importants.

Informez vos salariés sur le sujet !
Par exemple, au moment où vous menez des actions de prévention routière à destination des petits, faites en profites les grands ! [1]

De même, il n'y a pas que les adolescents qui risquent les addictions. Quand vous menez des actions de prévention du tabac, de l'alcool, etc, à destination des petits, faites en profites les grands ! [2]

Attention, « les directeurs, Asem et autres personnels, sont amenés à « jouer » le rôle de technicien dans leur école »

Intervenir sur du matériel électrique dans le cadre de son travail nécessite une **habilitation électrique** (qui peut être simple ou plus importante selon les tâches effectuées)

Respectez les règles de base & disposer d'un matériel conforme et en bon état !











[1] www.preventionroutiere.asso.fr
http://www.eduscol.education.fr/education-securite-routiere/ (rubrique école)
[2] www.tabac-info-service.fr www.drogues-dependances.fr

VII) LES TROUBLES PSYCHOSOCIAUX

On parle de risques psychosociaux (RPS), quand il y a mise en jeu de l'intégrité physique et de la santé mentale des salariés. Les RPS comprennent le stress, les incivilités, les agressions physiques ou verbales, les violences, le harcèlement moral, le sentiment de mal être et de souffrance au travail.
Au-delà de nos observations, une étude européenne sur stress de la fondation Dublin en 2005 a permis d'identifier quelques secteurs d'activités particulièrement à risque de stress, dont le secteur de l'éducation. De même, l'épuisement professionnel ou « burn out » peut concerner toutes les professions qui demandent un engagement personnel intense, tel que l'enseignement. Ainsi, il est nécessaire que chaque établissement évalue les facteurs de stress de ses propres professionnels et mette en œuvre des actions pour atténuer le stress dans les écoles.

ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL

75% des Asem évoquent des **situations de stress, de la fatigue et des difficultés à récupérer**. Des Asem évoquent des **«rythmes effrénés psychologiquement et physiquement».**
En cas de difficultés à l'école, la moitié des Asem gardent ses difficultés pour elles, pour ne pas « créer de problèmes ».

L'ensemble des enseignantes évoquent des symptômes de stress (anxiété, culpabilité, envie de tout plaquer, fatigue et difficultés à récupérer, difficultés à prendre des initiatives ou des décisions). Au niveau des conséquences physiques, une enseignante évoque une crise d'appendicite, qu'elle relie en partie à un fort stress à ses débuts dans l'école.
Des enseignantes parlent de la **nécessité « d'être en bonne forme physique et psychique »** pour exercer ce métier.

Un certain nombre de professionnels reconnaissent adopter des **conduites addictives** pour faire face à des situations de travail (tabac, nourriture…).

Plusieurs facteurs se dégagent pour analyser ce sentiment de stress : facteurs liés aux tâches à exécuter, à l'organisation du travail, à la reconnaissance au travail et aux tensions relationnelles. Certes, les facteurs personnels et professionnels se mêlent pour arriver à une situation de stress, mais il est important de ne pas tout rapporter aux problèmes personnels, mais bien d'identifier ce qui dans la sphère professionnelle contribue au stress ressenti par une / des personnes.

➢ CONCERNANT LES FACTEURS LIES AUX TACHES A EXECUTER

Selon les professionnelles, **la vigilance continue** auprès des enfants tout au long de la journée peut rendre leur travail pénible. Les enseignantes expriment la difficulté nerveuse de tenir la classe toute une journée, d'autant plus lorsqu'elles travaillent à temps plein.
Ce qui caractérise le travail des enseignantes et des Asem est de faire plusieurs choses en même temps :

- Effectuer une tâche avec un groupe d'enfants et **s'adapter aux variabilités interindividuelles,** et également à diverses cultures
- **« Garder un œil » sur les autres enfants** ;
- **Répondre aux sollicitations fréquentes** des enfants : elles ne peuvent pas poursuivre une tâche dans la durée lorsqu'elles sont en présence d'enfants ;

- S’adapter continuellement à des enfants différents ;
- **Passer rapidement d’une tâche à l’autre,** étant donné le séquençage des tâches très fréquent en maternelle ;
- **Gérer les imprévus** pour éviter tout débordement ;
- Se maîtriser et adapter leur geste professionnel à l'enfant, avec une certaine exemplarité ;
- Accompagner les enfants tout en les évaluant.

Dans l’ensemble des activités de face à face avec les enfants, les professionnels ont une forte charge mentale, même si elles ne s’en rendent pas toujours compte le moment présent. Cette charge mentale peut être source de stress ou d’accident.
Elles expriment le **besoin d’être attentives tout le temps**, alors même que le propre de l’être humain est d’alterner des moments d’attention et d’inattention.
Le fait d’être sur le qui vive toute la journée pour « tenir le groupe » est bien entendu accentué selon l’effectif de la classe et le type d’enfants.
Les Asem nous disent aussi **craindre les accidents scolaires**, notamment dans les cours de récréation.

Limites du travail et culpabilité pour les enseignantes
Les enseignantes expriment la difficulté de se dire « STOP », de se donner des limites dans leurs horaires de travail et d’accepter la frustration.
Le fait de s’occuper d’enfants « difficiles » ou atteint d’un handicap peut aussi mener à des remises en question, voire à de la culpabilité, pour les enseignantes. En effet, elles manquent de visibilité sur l’efficacité de leur travail, qui se mesure sur des temps longs, et elles peuvent manquer de formation continue sur ces accompagnements spécifiques.

➢ CONCERNANT LES FACTEURS LIES A L’ORGANISATION DU TRAVAIL

- **Adaptabilité des Asem**

Les Asem expriment le fait qu’on leur demande **une très grande flexibilité, voire trop.**
Certaines Asem travaillent dans plusieurs classes différentes selon les moments de la semaine et de la journée : **la polyvalence de leurs tâches, les multiples déplacements, les changements et les multiples adaptations** sont parfois tellement importants qu’ils **fatiguent et démotivent les professionnelles**. L’enchaînement rapide de leurs diverses tâches à plusieurs endroits peut **engendrer des risques d’accidents du travail**.

- **Non participation des Asem aux instances de réunions et de concertation.**

On note une contradiction entre le fait qu’elles appartiennent à la communauté éducative mais qu’elles ne participent à aucune réunion d’équipe pour la plupart d’entre elles. Cela ne les aide pas à donner leur point de vue sur la vie de l’école ni à être au courant des évènements à venir : elles risquent alors d’être prévenu au dernier moment et de manquer d’anticipation dans leur travail. La plupart regrette ne pas participer aux concertations ou aux réunions de projet d’école.

- **Définition des tâches des Asem**

La fonction d’Asem semble **manquer de définition par rapport aux tâches qu’elles doivent exercer** :
- elles mêmes ont du mal à dire les limites de leur fonction ;
- elles expriment le fait qu’on leur demande de faire des tâches qu’elles ne devraient pas faire.

Au sein même du binôme, **le lien de subordination entre enseignantes et Asem a été interrogé.**
On n’apprend pas aux futures enseignantes de maternelle qu’elles devront « donner du travail » à

une Asem. Par contre, la plupart des enseignantes reconnaissent l'Asem comme une aide indispensable pour l'organisation de la classe.
Les tâches ne sont pas toujours mises au clair dès le début : face à ce binôme contraint, la **complémentarité serait à définir**. Ce manque de cadre pourrait expliquer des incompréhensions et des tensions.

Concernant les tâches des Asem en dehors de la classe, la grande majorité des Asem ont peu de **tâches ménagères**, ou les investissent peu, par manque de temps, d'intérêt, etc. Toutes préfèrent le travail éducatif. L'une a dit mieux supporter ces tâches d'entretien quand elle les fait avec ses autres collègues Asem, car cela lui permet **d'avoir des échanges avec ses collègues et de s'entraider** (pour le port de charge, etc).

- **Espaces de communication insuffisants, manquants**

La plupart des binômes reconnaissent **ne pas avoir de temps pour se parler entre elles**, outre les temps en face à face avec les enfants.
Elles ne peuvent **pas planifier une journée de travail ensemble**. Si le déroulement de la journée est flou pour l'une d'elle, cela peut provoquer du stress.
Les difficultés rencontrées sont accrues quand l'Asem est confrontée à plusieurs enseignants (ex : deux enseignantes à mi-temps dans une même classe).
Par ailleurs, les binômes qui existent depuis longtemps ont acquis des codes de communication non verbale, qui leur permettent de communiquer plus facilement et de façon plus efficace au sein même de la classe.

- **Pratiques professionnelles des enseignantes**

Les échanges concrets entre enseignantes sur la pratique même au sein des classes, sur la façon d'animer des ateliers, etc, manquent à certaines, surtout lorsque l'équipe n'est pas collaborative. Cet échange ne se fait guère avec l'inspecteur qui est souvent considéré uniquement comme un évaluateur.
Les temps de concertation et autres réunions d'équipe sont consacrés à l'organisation de l'école et de projets, mais non à des cas pratiques de situations scolaires à discuter, et il n'existe pas d'autres temps dédiés aux pratiques professionnelles.

- **Intensité du travail**

Les Asem et les enseignantes évoquent le **manque de pauses tout au long de leur journée de travail**, certaines n'ayant pas, ou ne prenant pas le temps d'aller aux toilettes de la journée, ne buvant que très peu, ne mangeant pas le midi pour certaines. D'autres se relaient pour pouvoir aller aux toilettes, se partagent le temps de récréation pour prendre une pause chacun son tour ou encore prévoient une bouteille isotherme au sein de la classe pour pouvoir y prendre un thé, etc.
Les fins de période sont en général fortement attendues par les professionnelles, afin de profiter des vacances pour se ressourcer et / ou préparer les cours.
Un nombre d'élèves important par classe, **les changements de programme imposés**, les **fiches d'évaluation à faire et à refaire** selon les demandes de l'inspecteur, etc, contribuent à l'intensité du travail d'enseignant. De plus, les enseignants de maternelle jouent le rôle d'enseignant, mais parfois d'autres rôles, auprès d'enfants ayant des problèmes personnels, auprès de familles qui viennent se confier, auprès d'enfants handicapés, etc.

Des Asem ont des journées de travail de fortes amplitudes, de 8h à 18h pour certaines, avec 30 min de pause. Un rythme intense, une forte amplitude horaire et très peu de temps de pause peut bien entendu accentué le stress et la fatigue.
De plus, nous constatons **deux types de situations pour les Asem** :
- soit elles habitent Paris même, proche de l'école, et occupent un deuxième emploi (baby-sitting, etc)
- soit elles habitent en banlieue lointaine et effectuent plusieurs heures de trajet par jour.
Dans les deux cas, **les rythmes de travail sont difficiles**. Par exemple, en lien notamment avec sa fatigue, une Asem a eu un accident de trajet, une chute dans les transports, qui lui avait entraînée un arrêt de travail.
Toutes celles habitant loin aimeraient être aidé par l'institution pour trouver un travail plus proche de chez elles.

➢ <u>CONCERNANT LES TENSIONS RELATIONNELLES</u>

Un des facteurs qui affecte le plus les professionnels des écoles sont les tensions entre collègues ou avec la direction.
On relève divers types de situations de ce point de vue :

- **incompréhensions, tensions, au sein du binôme enseignante – asem ;**
- **perception d'un manque de soutien, d'explication, de la part de la direction ;**
- **incompréhensions, conflits, manque de coopération entre collègues** (en dehors du binôme).

Les relations plus difficiles au sein du binôme sont majoritairement dans **les « nouveaux » binômes** (des professionnelles travaillant nouvellement ensemble), et **par désaccord dans l'éducation et les compétences** à apporter aux enfants.
Pour quasiment toutes les professionnelles rencontrées, elles ont vécu une fois au cours de leur carrière de fortes tensions, voire des harcèlements.
Travaillant en maternelle, elles disent être **fortement dans l'affect** entre elles. Ce facteur est accentué par le fait que c'est essentiellement un personnel de genre féminin qui travaille en maternelle. Des rivalités peuvent apparaître. De plus, on peut poser comme hypothèse que les tensions sont d'autant plus mal vécues qu'elles sont en contradiction avec les valeurs de l'enseignement catholique.

Cependant, **des équipes d'enseignantes fonctionnent bien**, travaillent ensemble le midi, se rendent des services en échangeant leurs classes le temps d'un cours, afin de faire profiter des compétences de chacun aux élèves et de soulager les enseignantes sur une matière qui leur demande un effort important.

Les relations avec les enfants ont été rapportées de façon plutôt positive, n'exprimant pas encore à la maternelle de comportements très violents et demandant encore un part d'affection importante. Pas de problèmes majeurs ont été relevés dans la relation aux parents non plus, étant au contraire source de reconnaissance. Certaines études rapportent néanmoins une exigence croissante des parents envers l'école.

CONCERNANT LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Des Asem ont l'impression que **leur travail dans l'enseignement catholique est plus éducatif que le travail des ATSEM dans le public**, et elles auraient moins de tâches ménagères à effectuer (fonction d'Atsem définie par le Décret 92-850 du 28 août 1992). Elles reconnaissent leur travail éducatif beaucoup plus valorisant.
Contrairement au public, elles ne sont pas obligées d'avoir le CAP Petite enfance. Par contre, **elles disent être moins payées que dans le public** et l'une parle d'un sentiment d'être exploitées au niveau financier. D'autres ne savent pas nous dire exactement combien d'heures exactement doivent leur être payées, ce qui peut pointer un **manque d'outils de gestion de ressources humaines dans les écoles**.

Certaines enseignantes ont le sentiment que leur métier n'est pas reconnu à sa juste valeur : **la charge psychologique, la fatigue nerveuse, l'intensité du travail, les tâches de travail 'invisible'** (en dehors du temps de face à face avec les élèves). Demeure une dévalorisation de la maternelle par rapport au primaire de la part de la société, parfois même de la part de collègues.
Les enseignantes de l'étude expriment que leurs axes de reconnaissance se situent du côté des enfants (leurs sourires, leurs progrès). Elles ont choisi de travailler en maternelle, afin d'apprendre aux enfants les règles de vie en collectif et de leur donner l'envie d'apprendre et d'aimer l'école. Elles aiment ce métier.

!!! Quelques éléments annonciateurs du stress
A prendre en considération !!!

- Je dors moins ou plus que d'habitude
- Je me sens fatiguée en me levant le matin
- Il m'est difficile d'envisager ma journée de travail
- J'ai moins d'appétit qu'avant
- Je suis constamment inquiète, préoccupée
- Je travaille de plus en plus fort tout en accomplissant de moins en moins
- Je me sens tendue au travail
- Je me sens épuisée à la fin d'une journée de travail
- J'éprouve souvent une tristesse inexpliquée, je me sens découragée
- Je souffre de divers maux physiques (ex : douleurs musculaires maux de tête, rhume qui n'en finit plus)
- Je me sens au bout du rouleau
- Je suis particulièrement irritable et je me mets rapidement en colère
- Il est devenu difficile de me détendre
- Plus rien ne me semble intéressant, agréable
- J'ai de la difficulté à entrer en contact avec les autres

Le stress n'est pas bon lorsqu'il dure et se répète,
Soyez attentif dès les premiers signes, pour ne pas laisser aller l'escalade du stress

Définition du STRESS

Le stress est défini comme un **déséquilibre** entre **la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement** (professionnel) et **la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face.**

Scientifiquement il n'y a ni «bon» ni «mauvais» stress, mais un **phénomène d'adaptation du corps rendu nécessaire par l'environnement**

Trois réactions successives de l'organisme face à une situation stressante, au fur et à mesure que se prolonge la situation de stress :

Réaction d'alarme
Résistance
Epuisement professionnel

Il peut avoir des **conséquences** sur la **santé physique et/ou psychologique et sur la qualité du travail** (maladie, troubles du sommeil, insomnies, maladies cardiovasculaires, migraine, conflits interpersonnels fréquents, hypertension, désordre gastro-intestinaux, dépendance à l'alcool - le tabac – la drogue, absentéisme, changement de postes fréquents…)

L'émergence du stress provient d'abord d'une **évolution du monde du travail**
Les établissements doivent apprendre à le connaître et le diminuer

→ **Origine multifactorielle** : le stress peut être lié à la tâche ou au contenu du travail à effectuer, à l'organisation du travail, aux relations de travail, à l'environnement physique et technique, à l'environnement socio-économique

→ **Facteurs de stress au travail d'autant plus « toxiques »** pour la santé quand :

Ils s'inscrivent dans la durée
Ils sont subis
Ils sont nombreux
Ils sont incompatibles



<u>PRECONISATIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES</u>

Le métier d'Asem a fortement évolué depuis quelques décennies et le métier d'enseignant est en constant mouvement ; **l'organisation du travail** doit maintenant accompagner cette évolution.

➢ <u>ORGANISER DES REUNIONS DIRECTION – ENSEIGNANTS – ASEM</u>

Un point essentiel est le travail sur **l'organisation des tâches dans les écoles,** à faire en **co-construction avec la direction – les enseignants- les Asem, voire le personnel Ogec.** Libérer l'ensemble de l'équipe en même temps n'est pas aisé. Lors d'une restitution orale de l'étude, les directeurs ont trouvé un début de solution pour institutionnaliser ces échanges : l'organisation de temps commun avec l'aide des modulations des horaires des Asem sur une année.

Les **objets de ces réunions** peuvent être de :

- *définir clairement <u>les rôles et les attentes de chacun</u> vis-à-vis des tâches d'entretien, des tâches éducatives,*
- *définir <u>les responsabilités de chacun sur les différents temps de la journée</u> : accueil du matin, ateliers, sieste…,*
- *établir <u>l'organisation des temps de travail,</u> en différenciant les temps de ménage et les temps de présence auprès des enfants (ce qui est très important pour les Asem, pour la prévention vis-à-vis des enfants), les temps de préparation – de rangement, etc,*
- *<u>échanger de procédés</u> pour faire certaines tâches, par exemple les tâches ménagères, pour rappeler de temps à autres les règles et uniformiser les pratiques ; de même pour des rappels sur la prévention des risques,*
- *<u>inclure les temps de pause nécessaires</u> dans l'organisation du travail,*
- *<u>prévoir des modalités d'échange entre professionnels</u> (moyens, temps impartie),*
- *<u>définir des temps de concertation</u> et leurs modalités,*
- *<u>préciser des règles de gestion</u>,*
- *<u>fixer les règles déontologiques</u> par écrit,*
- *<u>gérer les tensions / conflits</u> entre les différents corps de métier (enseignantes / Asem par exemple),*
- *<u>prévoir un rôle réel des Asem vis à vis des parents</u>. Des écoles ont cherché a développer cette relation par exemple en créant un espace d'échanges de revues à disposition des Asem, des parents, des enseignants : réflexion sur les 3 ans, comment bien manger, littératures enfantines, beaucoup d'articles de la CAF sont intéressants.*

Outre les bénéfices vis-à-vis de l'organisation du travail, ces réunions permettraient aussi une **meilleure reconnaissance** de l'Asem comme appartenant à la communauté éducative, et des professionnels en général. Un facteur important de bien être au travail est **la participation des salariés à la prise de décision,** les études montrent que cela diminue le nombre de plaintes exprimées.

Dans une école, des réunions trimestrielles entre Asem et direction sont déjà mises en place. On peut également inviter les Asem aux conseils des maîtres, ou autres, pour qu'elles participent aux décisions inhérentes à l'école et qu'elles puissent anticiper les orientations des activités à venir au sein de l'école. Avoir des traces écrites de toutes ces réunions est bénéfique.
N'oublions pas que, même si l'Asem est sous la responsabilité du chef d'établissement, c'est bien le président de l'Ogec son employeur, et s'il y a désaccord entre l'Asem et le directeur, l'un ou l'autre peuvent recourir au président pour trancher.

Nous avons trouvé dans des écoles d'autres régions, la conception et la mise en œuvre de **chartes concertées des Asem**, avec un plan de travail et une planification pour élaborer cette charte et la formalisation de toutes les réflexions. Ces chartes sont bénéfiques sous réserve que ce soit l'ensemble des professionnels y participent.
http://www.ec-publiques-rueil.ac-versailles.fr/charte_atsem.htm
http://iufmbordeaux.free.fr/ressources/maternelle/docannex3.htm
http://directeurs74.edres74.ac-grenoble.fr/IMG/Charte_ATSEM_Annecy.pdf
Le livre "Atsem-enseignant : travailler ensemble" de Thierry Vasse, apporte des outils supplémentaires pour animer des réunions et écrire une charte.

➢ Fiches de poste du personnel de l'Ogec

Concernant les tâches des Asem plus spécifiquement, la nouvelle convention collective oblige a effectuer des fiches de poste. Cela devrait permettre de définir plus précisément les tâches des Asem : nous ne pouvons que conseiller aux directeurs de mener ce projet **en co construction avec les asem concernées,** afin de discuter des tâches réellement effectuées, même au sein de la classe, des contraintes et marges de manœuvres existantes, des améliorations possibles, des compétences requises, des conditions de travail. Un avenant au contrat de travail doit d'ailleurs expliciter ces tâches et l'emploi du temps des professionnels.

De plus, si l'on prévoit d'attribuer davantage de **tâches ménagères** aux Asem, comme il a été discuté lors d'une restitution de l'étude, **attention à la présentation de ces tâches** ménagères aux Asem **et à leur organisation**. Elles n'investissent pas forcément ce travail et risquent de perdre de la motivation : offrir la possibilité d'effectuer ces tâches à un collectif de travail, afin de développer entraide et coopération entre Asem fonctionne bien dans quelques écoles observées (par exemple pour soulever des charges, etc), tout comme inclure ces tâches dans les objectifs généraux de l'école afin de leur donner du sens au sein du monde éducatif.

➢ Travailler sur le binome

Une des forces de l'enseignement catholique est d'employer **un certain nombre d'Asem** au sein de leurs écoles, qui ont une bonne disponibilité pour le travail d'accompagnement éducatif. Elles ont un rôle d'autant plus important dans les classes de petite section.
Au delà des concertation pour l'organisation du travail au sein de l'école, il serait bon qu'enseignante et Asem construisent ensemble leur relation professionnelle, créent leurs règles de fonctionnement ensemble, au sein de leur travail en classe. Des **temps opportuns** seraient à dégager pour cela par l'établissement ou l'institution plus généralement.

Cela permettrait de :

- Discuter de la **répartition des tâches de chacune** au sein de la classe, afin qu'elles soient **adaptées aux ressources et aux capacités individuelles de chacune** (en terme de temps et de charge de travail).Chaque binôme doit trouver ce qui lui convient le mieux, même s'il est bénéfique de ne pas "diviser" les enfants en 2 territoires, l'éducatif et le corporel ;
- **« Organiser » la vigilance continue** : construire une **vision partagée de la charge de travail de chacune** et décortiquer les taches de chacun. Afin d'éviter le risque de surcharge mentale et de limiter le stress lié à la vigilance continue, l'organisation du binôme peut révéler toute son importance. Des enseignantes ont développé des stratégies individuelles pour gérer ces sollicitations multiples, notamment ne pas répondre aux demandes continuelles et faire patienter les élèves pour gérer chaque question / situation dans sa globalité avant de passer à une autre...

Il serait bon de les mutualiser notamment avec les jeunes débutants qui n'ont pas encore développé leurs propres stratégies pour 'faire face' à ces situations.

- Reconnaitre **l'autonomie et les limites de chacune**, afin de créer un cadre pour la prise d'initiative, sans prise de responsabilité excessive ni autorité excessive pour l'Asem plus spécifiquement (par exemple les conditions de réussite d'un atelier confiée à l'Asem ont été décrites dans le livre " atsem-enseignant : travailler ensemble; de Thierry Vasse).
- Échanger sur la **représentation de leur propre métier chacune, de leur vision de l'enfant et de l'éducation au sens large***,* afin de mieux comprendre les attentes et les comportements des unes et des autres et d'atténuer la crainte pour chacun d'être évalué, observé par l'autre. En cas de mésentente, se rassembler autour de valeurs communes et essayer de ne pas se laisser déborder par des questions de personnalité, etc.
- Expliquer **les objectifs pédagogiques des ateliers** ou autres activités aux Asem afin qu'elles comprennent le but de leur travail. Cela participe à une cohérence éducative enseignant - Asem ; même s'il est important de rappeler que l'Asem n'a aucune responsabilité pédagogique, elle est bien partenaire du développement des enfants ;
- Prévoir un **emploi du temps de façon hebdomadaire, un plan de travail partagé.** Les Asem manquent d'anticipation dans leur travail, ne sachant pas forcément ce que les enseignantes ou l'école ont prévu de faire, pourquoi, quand ; elles doivent donc s'adapter en direct et auraient d'autant plus de difficultés à faire face aux imprévus. Déjà que le propre de l'enseignement est de réajuster son activité en direct, en fonction des enfants et de leurs "états" présents, il est bon que les deux professionnelles qui travaillent dans la classe aient déjà établis un plan solide, pour mieux pouvoir gérer ces imprévus.
- Échanger sur la **relation avec les parents,** afin de délimiter là aussi les possibilités et les limites de chacun dans le dialogue aux parents, afin que chacun puisse leur apporter au mieux les informations concernant leurs enfants. Donner à l'Asem la liste de personnes habilitées à venir chercher l'enfant, s'informer mutuellement sur des points d'attention des élèves est aussi nécessaire. Les Asem pourraient participer à des réunions de classe auprès des parents, afin d'expliquer leur rôle aux parents et d'être informé sur les enfants. De même des petites touches telles que inscrire les deux noms, de l'enseignante et de l'Asem, sur la porte sont des marques de reconnaissance.
- Ne pas oublier **d'intégrer dans l'organisation de la classe des pauses pour les besoins physiologiques des adultes** : boire un verre d'eau, aller aux WC, s'extraire du brouhaha le temps d'une pause, avoir le temps de prendre un repas le midi [9], afin que chacun puisse avoir une bonne hygiène de vie.

L'ensemble de ces réflexions serait constructive autant pour les enseignantes que pour les Asem. Le binôme serait alors encore plus efficace et protecteur des conditions de travail de chacune. Certes, il faut toujours penser besoins des enfants mais également à l'impact sur les professionnels, afin de favoriser le bien être de tous à l'école.
La « doublette Atsem - enseignante » a été bien résumée par les circonscriptions d'Angers : http://www.ia49.ac-nantes.fr/html/ia49/ecole/recto-verso/no16/16_atsem.pdf
Des formations communes Asem - Enseignantes seraient fort bénéfique pour aider les binômes à se constituer et à se reconnaître l'une et l'autre.

[9] www.mangerbouger.fr

➢ FORMATION, MOBILITE - RYTHME DE TRAVAIL

- La **gestion de la mobilité entre Ogec** est très peu développée à l'heure actuelle, ou alors de façon informelle. Les Ogec sont certes indépendants les uns des autres, mais des unions régionales et nationales existent, ainsi une aide à la mobilité pourrait être développée à ce niveau (par exemple, en publiant les offres sur leur site internet, etc). Cela aiderait les Asem à être mobiles pour évoluer professionnellement, en cas de tensions irrémédiables au sein d'un binôme, de temps de trajets quotidiens trop importants et pénibles, etc.

- Les rythmes intenses de trajets des Asem et au sein même des écoles démontrent **l'importance d'organiser, voire d'imposer, des pauses adéquates à ces salariés.**
Le manque de pause et la fatigue, pour enseignantes comme Asem, est un fort risque de perte de la vigilance et donc d'accident de travail et d'accident de trajet quand elles rentrent chez elles.

- Concernant la **formation continue du personnel Ogec et des Asem**, elles se développent petit à petit. Elle est importante pour la reconnaissance de leur travail, à un niveau financier si possible, mais aussi à un niveau personnel, d'adaptation et de vécu de son travail. Cette formation peut aussi aider à la prévention des risques professionnels, par exemple des formations a l'hygiène, aux gestes et postures... De même pour la Validation des Acquis et de l'Expérience pour passer le CAP Petite Enfance, après un nombre d'années d'expériences professionnelles (dossier à monter, avec possibilité d'accompagnement lors d'un « congé VAE » et décision d'un jury).

➢ - FORMATION ET ECHANGES ENTRE ENSEIGNANTS

- La **formation continue** des enseignantes est fortement développée. Ce qui pose question dans ce métier, c'est plutôt **l'évolution professionnelle,** au sein de l'éducation nationale, dans ou hors du métier d'enseignant, voire dans un autre secteur d'activité. Ces passerelles, parfois nécessaires pour « souffler » quelques temps, ou pour changer définitivement de métier, à la suite d'une usure du métier ou d'une envie de changer, sont très peu développées. **L'association « aide aux profs »** est une des rares à accompagner pour une seconde partie de carrière.

- Concernant **la formation initiale,** il serait intéressant de **développer la « prévention »** par rapport aux futures situations professionnelles des étudiants et pour les enseignants débutants. Par exemple, certaines académies ont développées des formations sur la voix, la gestion des conflits, etc. Le **partage des "trucs et astuces"** avec les plus expérimentées est important à une époque où les stages professionnels disparaissent. Un module sur « **le travail avec une asem** » serait aussi intéressant pour préparer à travailler en maternelle, tout comme l'aménagement des locaux, l'éducation à la santé et la sécurité, etc.

- Pour les enseignants, **mettre en place de façon formelle des ateliers d'échanges de pratiques entre professionnels afin de développer les collectifs de travail.**
Ces ateliers aideraient également à échanger et se sentir soutenu, à chercher des solutions et à éviter les sentiments de culpabilité, pour s'occuper des enfants jugés 'difficiles' par exemple.
Des enseignantes ont évoquées la possibilité **d'observer une autre enseignante au sein même de sa classe**, par exemple 1/2journée, et d'en discuter avec elle, sans aucun jugement évaluatif, afin de partager ses trucs et astuces, de ne pas se sentir isolée et de se former continuellement.

- Des **temps de coopération avec les AVS** (réellement formées pour s'occuper d'enfants atteintes de handicap, soit dès leur recrutement soit par les enseignantes spécialisées qui existent dans certaines écoles) permettraient de construire un travail spécifique avec l'enfant atteint d'un handicap.

- Développer les intervenants partagés
Certaines ont évoqué des actions peu développées dans l'enseignement catholique, à savoir les intervenants partagés, qui offrent des spécificités propres (arts plastiques, lecture, etc) : ils peuvent apporter aux enfants et aider au travail d'enseignement, soulager d'un groupe d'enfants l'enseignante en cas d'effectifs importants, etc, à condition qu'ils soient bien anticipés et organisés.

➢ - PRENDRE EN COMPTE LA CHRONOBIOLOGIE DES ENFANTS ET DES ADULTES DANS LE RYTHME DE LA CLASSE

Les enseignantes fractionnent leur temps de classe en temps spécifiques pour chaque activité d'apprentissage, alternés de rituels, importants pour les enfants en maternelle. L'enseignement catholique ayant une certaine liberté pour l'organisation de ses rythmes de travail quotidien, une attention particulière pourrait être portée sur l'organisation des temps de la classe selon les rythmes des enfants, cela limiterait le bruit, l'agitation, les sollicitations permanentes des enfants en favorisant l'attention, le stress et la fatigue. On sait que si les rythmes ne sont pas adaptes aux enfants, ils risquent d'avoir des difficultés scolaires, un manque de sommeil, etc.

Des chercheurs spécialistes du développement de l'enfant ont étudié la **chronobiologie et chrono psychologie** (variation des rythmes biologiques, moments et durées propices à l'attention des élèves…), on peut citer comme auteur François TESTU, Hubert Montagné, etc. Des données se trouvent dans le lien suivant par exemple :
http://caratome.free.fr/Formations/BEESAPT/ChronobioEnfant.pdf
- Des études montrent que **l'augmentation des vacances de toussaint** serait bénéfique car **le nombre d'accident scolaire est plus important lors de la deuxième période,** entre la Toussaint et Noël, notamment par manque de repos des enfants.

➢ LE/LA DIRECTEUR/TRICE

Les équipes expriment leurs **fortes attentes envers leur directeur/trice** et le fait qu'il fasse pleinement ses tâches de management et prenne le rôle de leader :
- mettre en confiance, être à l'écoute et s'adapter,
- organiser les tâches,
- jouer un rôle de facilitateur en cas de tensions du binôme, dans les relations parents / enfants (de bonnes relations parents – enfants – enseignantes sont le garant de la reconnaissance professionnelle pour les enseignantes)...,
- prendre des décisions.

Les observations ont montré un décalage entre les objectifs et les moyens à dispositions des chefs d'établissement. Malgré leur bonne volonté, ils **manquent de formations, d'informations, de temps, etc,** pour gérer leurs ressources humaines et pour effectuer pleinement leurs tâches de management.
En témoignait déjà un article de la revue "Travail et Sécurité" en 2008, intitulé "la prévention en milieu scolaire : peut mieux faire, des efforts à poursuivre".
http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=TS687page20

- <u>LIMITER LA CRAINTE DES ACCIDENTS SCOLAIRES</u>

Des professionnelles disent craindre les accidents scolaires ; cependant connaissent-elles les causes réelles des accidents scolaires et domestiques ? Leur apporter des informations concrètes sur le sujet permettrait de prévenir ces accidents et de diminuer leur anxiété par rapport à cela. Le document déjà conseillé précédemment : ***« La sécurité à l'école », les cahiers de l'A.I.R.I.P. N°25, Septembre - Octobre 2010*** (publié par l'Association Interdiocésaine pour la Recherche et l'Innovation Pédagogiques), serait un premier moyen pour les informer sur les accidents scolaires et leur prévention. Il résume et donne des conseils et informations pratiques sur la surveillance des récréations, le risque incendie, les sorties scolaires, la prévention de la pédophilie, etc.

Accidents scolaires - données de la Mutuelle Saint Christophe

35% des accidents surviennent durant la récréation ; 70% sont causés par des chutes et des bousculades dans la cour ; 71% des garçons/29% des filles ; 38% le matin/54% l'après midi ; 34% la tête/31% les membres supérieurs/18% les membres inférieurs

- Veillez à ce que la cour soit dégagée et que sa surface soit plane ;
- Eliminez les éléments dangereux : trous, racines, objets entreposés… ;
- Garnissez les rebords en ciment des bacs à sale, et toutes les arêtes en ciment, de matériaux souples ;
- Etalez si possible les entrées et sorties de classes pour éviter les bousculades.

30% des accidents scolaires surviennent en EPS, 10% sont liés au matériel sportif (non-conformité, vétusté...)

- Veillez à ce que le niveau des exercices soit compatible avec les capacités de chaque élève
- N'utilisez que du matériel en bon état et vérifié régulièrement
- N'hésitez pas à doubler les protections au sol (tapis) pour diminuer les risques de lésions en cas de chute
- Veiller à la qualification des maîtres chargés de l'encadrement des activités sportives

5% des accidents scolaires sont des accidents de trajet, accidents piétons. Bien que plus rares, ils entraînent en général des dommages corporels plus graves. 19% ont lieu lors de classes d'environnement

- Ne jamais laisser un seul accompagnateur quelque soit le groupe, pour que l'un puisse soigner un enfant en cas de problèmes

➢ STRATEGIES POUR FAIRE FACE AU STRESS

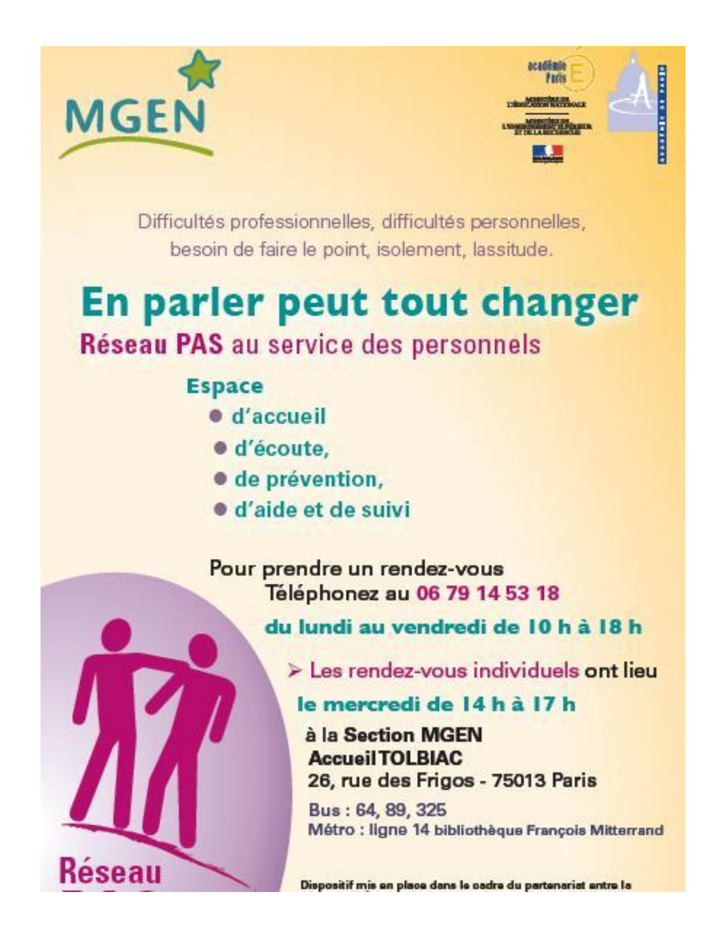
Il est nécessaire d'informer les salariés sur ce qu'est le stress et que chacun partage la même « définition ». Mettre des mots sur le stress et prendre conscience de ses propres facteurs de stress permettra alors de mieux s'en protéger, de comprendre les causes des conflits, de prendre du recul et de se mettre à la place d'une autre personne pour mieux s'affirmer en face de lui.

Les chercheurs ont regroupé les façons de faire face au stress en quelques grandes catégories :
- **l'évitement**, le repli, la suppression d'activités extérieures qui créent un cercle vicieux dans lequel le problème est de plus en plus pesant, la dévalorisation. Certes il peut être nécessaire de ne pas répondre de suite sous l'effet de la colère, de noter une remarque par exemple et la reprendre plus tard, mais les choses doivent être posées rapidement ; sous peine de résistance face aux tensions vécues, qui a long terme peut mener à l'épuisement ;
- **l'expression des émotions**, il est toujours important de rechercher une écoute, mais cet échange ne devrait pas demeurer au fil des jours sur le registre de la plainte (ce qui pourrait s'apparenter à un évitement), mais devenir constructif pour rechercher des solutions. De plus l'appel à l'aide peut fournir de bons et mauvais conseils dont les effets s'annuleront : attention vers qui on se tourne !
- **la recherche active de solutions est la stratégie la plus efficace** : se centrer sur le problème, changer de stratégies, élaborer un plan d'action, etc.
- les enseignants peuvent aussi recourir à un « style traditionnel », en se « réfugiant » derrière une attitude autoritaire, ce qui, à terme, peut ne pas être efficace et créer de l'épuisement.

Les relations professionnelles s'appuient sur des principes de base de la communication.
Les techniques d'affirmation de soi peuvent aider à exprimer une critique de façon constructive, à faire un compliment, à en accepter un, à refuser une tâche, etc, tout en étant respecté par les autres. On peut trouver ces techniques exprimées de façon très claire et ludique dans le livre « Savoir s'affirmer en toutes circonstances, de Charly Cungi, Éditions Retz », par exemple.
« S'affirmer c'est savoir, sans émotion trop importante, demander ou refuser, savoir engager la conversation, verbaliser ses idées et ses sentiments lorsque c'est nécessaire, tout en gardant (ou en améliorant) une bonne relation avec l'interlocuteur. » Cungi C. (1996).
Trois règles importantes : ne pas se justifier, ne pas dériver, ne pas « trop » expliquer.

➢ CELLULES D'AIDE PSYCHOLOGIQUE

Il est nécessaire d'accompagner un salarié en difficulté et ne pas le laisser en souffrance, seul face à ses problèmes. Des professionnels peuvent accompagner les enseignants, en cas d'usure, de difficultés au travail, de difficultés personnels, etc : ils appartiennent aux réseaux PAS, créé à la suite d'un accord entre la Mgen et l'éducation nationale pour faire face à un besoin réel des personnels.
Voici les coordonnées pour l'académie de Paris (sachant qu'il existe le même réseau dans les autres académies) :



Concernant les Asem qui sont de droit privé et bénéficient de visites médicales, il faut savoir que **les services de santé au travail, au delà du médecin du travail, mettent de plus en plus en place des prestations de type entretien avec une psychologue du travail**, etc. L'Asem peut contacter seule, ou en passant par son chef d'établissement, la médecine du travail à laquelle elle appartient afin de se renseigner et avoir un rendez-vous.

Enfin, tout un chacun ne doit pas craindre de **parler de ses problèmes de santé en lien avec le travail à son médecin généraliste, tout comme à son médecin du travail**. Ils sont là pour aider les salariés a trouver des solutions. Si un arrêt de travail est nécessaire pour prendre un peu de recul et mieux recommencer, il ne faut **pas culpabiliser** et ne pas le refuser.
Si vos relations avec votre médecin du travail ne vous satisfont pas, vous pouvez aussi joindre un **centre de pathologie professionnelle.** Cette consultation est tout à fait **personnelle**, dans le sens où votre chef d'établissement n'en sera pas informé, les médecins et autres professionnels ne pourront pas vous proposer d'inaptitude temporaire..., mais ils vous accompagneront dans vos difficultés, physiques ou psychologiques. Il existe des services dans des services hospitaliers et d'autres dans des cabinets privés. Des **adresses** sont indiquées dans le lien ci-contre.
www.karlotta.com/set.html

En cas de conflits ou de situations de harcèlement, au-delà de l'aide psychologique, vous pouvez faire appel à l'inspection du travail pour prendre en charge et mettre en œuvre une **médiation par un intervenant externe** afin de rétablir les situations et qui peut permettre d'éviter une procédure judiciaire.

Le harcèlement – définition précise

L'article L. 1152-1 du code du travail définit le **harcèlement moral** comme « un **ensemble d'agissements répétés** qui ont pour objet ou pour effet une **dégradation des conditions de travail** susceptibles de porter atteinte aux droits du salarié et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ».

Le **harcèlement sexuel** correspond à des « agissements de toute personne dont le but est d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers » (loi 2002)

Harcèlement moral et sexuel sont **interdis et réprimés** : « tout salarié ayant procédé à des agissements de harcèlement sexuel est passible d'une sanction disciplinaire » (art L. 1153-6)

- ACTIVITES EXTERIEURES

Les professionnelles qui font des activités extérieures (natation et autres) nous ont dit que ces activités les aidaient à se changer les idées. Elles notent l'importance de ces activités pour leur équilibre personnel. En cas de fatigue ou de stress, certaines adoptent **des stratégies de détente** (yoga, musique, promenades prières).

Rappelons aussi **l'importance du sommeil** l'importance du sommeil : se coucher dès les premiers bâillements le soir et respecter son temps de sommeil est essentiel pour être prêt à affronter une bonne journée, être vigilant sur la route et auprès des enfants, etc.

D'une manière générale, afin de **conserver une bonne hygiène de vie, de prévenir des maladies telles que le cancer, les maladies cardio-vasculaires, etc,** il est important :

- **d'avoir une alimentation équilibrée et d'éviter le surpoids**
- **d'avoir assez de vitamine en réserve (rôle important des vitamines D contre le cancer)**
- **de faire du sport**
- **de ne pas fumer**
- **de ne pas boire de l'alcool de façon importante.**

De informations complémentaires sur le stress et les métiers d'enseignant et d'Asem sont disponibles dans les **références**.

QUELQUES CONSEILS ANTI STRESS

- Apprenez à **reconnaître les signaux que votre corps vous envoie** (augmentation des pulsions cardiaques, mains moites, difficultés de concentration) **et ce qui fait augmenter votre niveau de stress**. En agissant sur les sources de votre stress, vous pourrez mieux le contrôler.

- Apprenez à déléguer ; **n'assumez pas toutes les responsabilités** et acceptez des façons d'organiser et d'opérer différentes des siennes.

- **Ne cherchez pas à satisfaire tout le monde, c'est impossible** : soyez vous-mêmes, vous éviterez de dépenser de l'énergie inutilement.

- **Etablissez une liste de vos priorités et ne remettez pas au lendemain** : apprenez à dire non et à gérer votre temps.

- **Proposez des changements dans votre travail**, parlez avec vos collègues et votre responsable des choses qui ne vous conviennent pas et tentez de trouver des solutions acceptables pour tous.

- **Evitez l'accumulation de stress rapprochés**, minimes ou intenses, pour vous garder des phases de récupération entre deux stress.

- **Développez un bon réseau de soutien**. Il est nécessaire d'avoir de l'aide pour traverser certaines périodes plus difficiles.

- **Préservez un peu de votre temps pour pratiquer une activité qui vous plaît, ou simplement faire le vide** : faites vous plaisir et pensez à vous, vous serez beaucoup plus détendu et disponible :
  - ***Faites de l'exercice***. *En plus de favoriser la détente des muscles et d'augmenter votre résistance, l'exercice vous aidera à trouver le sommeil plus facilement.*
  - ***Faites deux pauses quotidiennes de relaxation d'environ 15 minutes*** **:** *ménagez-vous des instants de silence et de calme à la maison comme au travail, en dehors du bruit et de l'agitation*
  - ***Respirez profondément et lentement si vous êtes énervé*** *: soyez vigilant et bienveillant envers vous-même, tout en écoutant le point de vue des autres.*

- **Equilibrez votre alimentation et limitez la consommation d'aliments excitants** (café, thé, chocolat, boissons gazeuses, sucre et alcool).

- **Prenez un bain chaud** (mais pas trop) le soir avant de vous coucher, et **évitez les excitants après 16h** (thé, café, etc).

....

Sites très intéressant pour des conseils individuels pour faire face au stress

http://www.mgenrm.net/jd/stress/stress.html

http://www.geneve.ch/stressnet/welcome.asp

5 types de réactions possibles pour les victimes (ou témoin) de harcèlement ou de violence interne

- **Rechercher une écoute**, auprès de son entourage ou d'un médecin, être entendu dans sa souffrance et ne pas culpabiliser s'il vous avez besoin d'un arrêt maladie pour prendre du recul avec la situation
- **Désamorcer si possible la situation par un dialogue** et/ou une clarification avec la/les personnes concernées
- **Se protéger : dialoguer avec son supérieur hiérarchique quand c'est possible**, prendre contact avec les représentants du personnel, les personnes des ressources humaines, éviter de rentrer dans l'engrenage de l'attaque ou de la défense systématique
- **Se faire conseiller** : services de renseignements de la DIRECCTE (direction régionale du travail), prendre contact avec l'inspection du travail pour connaître ses droits, faire appel à des associations d'aide aux victimes (ex : stop harcèlement www.hmstop.com)
  Avant toute action en justice, une procédure de médiation est possible.
- **Agir pour faire reconnaître ses droits et obtenir réparation** : rassembler des éléments de preuve, consulter un avocat (avocat personnel ou permanence juridique organisée par la municipalité). Le tribunal reconnaît de plus en plus de cas de harcèlement au travail.

Environ les mêmes actions possibles pour les salariés accusés à tort d'agissements hostiles

ISSUS DES DOSSIERS INRS
http://www.inrs.fr/accueil/risques/psychosociaux/harcelement-violence-interne.html
http://www.inrs.fr/accueil/risques/psychosociaux/agression-violence-externe.html

Que faire en cas de tension ou de conflit avec une personne extérieure à l'école

- Dès que la situation se tend : **Amener l'agresseur potentiel à se retirer**

Un agresseur potentiel a le choix entre 3 possibilités : attaquer, se retirer ou arriver à un compromis

- **Ne pas hésiter à quitter les lieux et à demander de l'aide**

Faire appel à un tiers ou quelqu'un de plus expérimenté (si l'on ne se sent pas capable de gérer la situation)

- **Ne pas répondre aux provocations**
- **Ne jamais sous-estimer un interlocuteur**
- **Rester calme et poli, mais ferme**
- **Être à l'écoute de l'interlocuteur,** parler du problème de façon raisonnable et ne pas hésiter à dire « vous avez peut-être raison… »
- **Utiliser des mots simples, répéter** les explications si nécessaires
- **Inviter la personne** dont le comportement est agressif **à poser des questions**
- **Utiliser la reformulation** pour montrer que l'on comprend (ou pas)
- **Faire connaître ses limites d'intervention**
- **Ne jamais mentir**
- **Ne pas donner d'ordres, ni de conseils**
- **Éviter toute attitude agressive** (bras croisés, mains sur les hanches, doigt pointé, bras levé)
- **Garder ses distances**
- **Déclarer l'incident ou l'accident** à sa hiérarchie
- Se former aux situations difficiles
- Plus en amont : Travailler sur l'environnement de travail, l'organisation du travail, la conception et aménagement des lieux de travail, qui permettent plus ou mois à une personne d'agresser (physiquement ou verbalement)

VII) CONCLUSION

Nous tenons de nouveau à vous remercier, directeurs/trices, enseignantes et Asem qui avez donné de votre temps dans ce projet, ainsi que vous tous qui nous lisez. Nous cherchons à analyser vos métiers d'enseignants et d'Asem d'un point de vue ergonomique, point de vue différent de ceux habituellement utilisé.
Ainsi nous mutualisons les pratiques professionnelles qui se sont avérées efficaces, et nous apportons des préconisations pour vous former, faire évoluer et améliorer vos conditions de travail.
Ces préconisations contribuent à l'évolution de certains principes pédagogiques et de la culture de l'enseignement catholique, qui demande un fort don de soi, et sont importante à réfléchir étant donnée le contexte d'évolution de l'école.

Attention

Parmi toutes les préconisations proposées, il faut **"jouer" entre donner suffisamment de règles, de consignes, de communications/ informations,** pour que chaque salarié puisse évoluer dans un cadre confortable et rassurant pour lui (certaines règles peuvent être imposées sous peine de faute car appartenant à l'hygiène et la sécurité).

Mais il ne faut pas non plus ôter toute **autonomie au salarié,** ou lui apporter trop de prescriptions, boucler son emploi du temps de façon trop stricte, etc, car chaque salarié a besoin de **conserver des marges de manœuvres** et des espaces de discussion pour **réguler les situations de travail en fonction des aléas, des imprévus du travail quotidien** et faire des compromis qui n'entravent pas sa santé, sa sécurité et la qualité du travail.

La **performance collective** est aussi à valoriser, au-delà de la seule performance individuelle, pour renforcer la cohésion d'équipe.

Nous vous soumettons une façon de réfléchir autrement, en pensant **depuis la place de l'adulte à l'école** et non uniquement à celle de l'enfant. En effet, vous recherchez avant tout la sécurité des enfants, ce qui vous protège vous-mêmes de certains risques professionnels (par exemple, faire attention à tout ranger pour les enfants, cela vous évite de tomber vous-mêmes), mais d'autres risques apparaissent (postures très contraignantes pour être auprès des enfants, soins des enfants malades sans protection, empressement pour régler le problème d'un enfant, stress…).

Faire attention à sa propre santé et sécurité en tant qu'adulte est indispensable pour continuer à travailler dans ce métier le plus longtemps possible (cf évolution de l'âge de la retraite) et/ou en sortir dans la meilleure forme possible. C'est aussi **un moyen de contribuer à l'éducation à la santé et la sécurité des enfants** : il est plus dur de dire à un enfant « tient toi bien droit », quand soi-même on est penché une bonne partie de la journée. On peut même penser qu'un bon professionnel est celui qui fait attention à sa santé et que mettre en place des actions de prévention pour soi appartient à son travail de tous les jours.
C'est aussi aux directions, aux formateurs, et plus globalement à l'institution de faire évoluer les choses.

Un dernier encart

Le management de la santé et la sécurité au travail dans les établissements se fera avec votre aide, en étant **partis prenante et en impulsant la prévention**.
Pour vous, directeurs/trices, il ne s'agit pas de vouloir tout faire tout de suite (avec le risque que les actions mises en place ne fonctionnent pas) ; mais bien d'impulser une dynamique et une culture de la prévention ; de considérer la santé et la sécurité comme un projet de l'école, au même titre que les autres projets. **Mettez en place ce projet d'une façon la moins lourde et la moins contraignante possible**, afin de vous y tenir et de remplir les objectifs que vous vous fixerez. Une fois la dynamique impulsée, cela prendra peu de temps, il s'agira, par exemple, dans chaque activité, dans chaque organisation mise en place, de se demander quel impact (positif et négatif) cette activité aurait sur la santé et la sécurité des salariés ? Et quels moyens efficaces pourrais-je mettre en œuvre pour éviter ou limiter ces risques ?

Vous faites déjà des actions quotidiennes pour préserver la santé et la sécurité de vos salariés, même si ces actions ne sont pas formalisées par écrit. Nous vous **encourageons à les poursuivre, à continuer à les améliorer** notamment par le biais de toutes les ressources que nous vous proposons (affiches, sites internet, formation, organisation, aménagement, etc) et que vous choisirez de façon adaptée pour chacun de vos établissements. Nous vous encourageons également **à formaliser simplement ce projet**, grâce à l'écriture du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin certes de répondre à la demande de la loi, et aussi de suivre et d'adapter plus facilement vos actions.

Nous savons que tout le pouvoir n'est pas entre vos mains, il y a **une part de responsabilité de chacun** de protéger sa propre santé et sécurité et aussi de l'institution. Faites en sorte de remplir et d'améliorer de façon continue les actions qui vous incombent, avec vos propres moyens, et celles des autres évolueront petit à petit, au fur et à mesure du temps. Cela contribuera à la qualité du service rendu par les écoles, à l'attractivité de l'école pour le public et pour de futurs recrus, aux bonnes conditions de travail pour petits et grands, au plaisir d'effectuer ces métiers, etc.

Peut être avez-vous l'impression que ce n'est pas possible dans votre école spécifiquement, mais **tout le monde a ses propres spécificités** (ex : à Paris les locaux sont trop petits, en pleine campagne il n'y a pas d'architecte qui connaisse les spécificités des écoles,…). Alors soit on accepte de façon commune de laisser le travail dans une école devenir de plus en plus pénible, étant donné le contexte d'évolution actuelle de l'école ; soit chacun accepte de faire vivre ce vaste chantier des conditions de travail, à sa propre mesure, de prendre soin de sa propre santé et sécurité au travail, d'en parler ouvertement avec ses collaborateurs et ses collègues, quitte à entendre des choses pas toujours plaisantes…

Nous avons aussi observé qu'**en tant que directeur/trice, vous êtes soumis à des contraintes psychologiques fortes** et que votre tâche de direction est lourde, d'autant plus si vous n'êtes pas en délégation complète. Nous ne pouvons que vous conseilliez de vous occuper de votre propre bien être au travail, de vous affirmer sur ce sujet auprès de l'institution et de vos collègues et salariés, de bénéficier d'un accompagnement si nécessaire, de vous soutenir en collectif de directeur, etc. Comme le disent des experts, « le stress est hiérarchiquement transmissible », donc **traitez votre stress et vous commencerez déjà à traiter celui de vos salariés !**

VIII) REFERENCES

SITE DU GOUVERNEMENT (DROIT DU TRAVAIL…)

http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/

Chaque département a sa propre inspection du travail.

FORMATIONS / INFORMATIONS

- Formation professionnelle continue : Afarec http://www.afarec.com/pages/
- Formation sur les risques professionnels gratuites : Caisse Régionale d'Assurance Maladie Île de France, www.cramif.fr ; Des renseignements sur la prévention des risques professionnels 01 40 05 29 83

- INRS, Institut National de Recherche et de Sécurité www.inrs.fr

Site INRS – onglet « contactez-nous » - Questions documentaires, techniques ou réglementaires : 01 40 44 30 00

-Article de la revue "Travail et Sécurité" en 2008, intitulé **"la prévention en milieu scolaire : peut mieux faire, des efforts à poursuivre"**.

http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=TS687page20

- Sites sur la Santé au Travail :

http://www.travailler-mieux.gouv.fr

www.atousante.com

- Santé et Sécurité au Travail dans la fonction publique http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr
- Risques Professionnels en PME : http://www.risques-pme.fr/

SERVICES DE MEDECINE DU TRAVAIL

- Équipes pluridisciplinaires : Médecin du travail – Ingénieur en Santé et Sécurité au Travail – Psychologue du travail http://www.acms.asso.fr/
- Listes de consultation de services de Consultations en Pathologies Professionnelles : www.karlotta.com/set.html

TRAMES DE DOCUMENTS UNIQUES & RESCENCEMENT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- Mutuelle Saint Christophe : http://www.msc-assurance.fr/prevention/Document-Unique/document-unique.aspx
- Site de L'Urogec http://urogec-idf.org/
- Site de l'éducation nationale http://www.education.gouv.fr/cid4259/hygiene-et-securite.html http://media.education.gouv.fr/file/23/6/4236.pdf
- Guide pour recenser les accidents : http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED+833/$File/ed833.pdf

POSTURES ET PORT DE CHARGES

- http://www.mgenrm.net/module-mal-de-dos/index.html
- http://www.acms.asso.fr/sites/default/files/u3/plaq_prev_mal_dos_1_.pdf
- Mal au dos : « Osez bouger pour vous soigner » : http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206040

VOIX

- http://www.mgenrm.net/jd/voix/voix.html

- Troubles de la voix chez les enseignantes, Documents pour le Médecin du travail, N°98, 2ème trimestre 2004 (INRS) www.inrs.fr

HYGIENE ET SANTE A L'ECOLE

http://media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/52/3/hygiene_sante_ecoles_primaires_114523.pdf

Ma mission, l'entretien : http://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2010-10/brochure_oea_revue2010.pdf

SECURITE

- Organisme national de la sécurité pour les établissements http://ons.education.gouv.fr/
- AIRIP http://www.airip-idf.com/ « La sécurité à l'école », les cahiers de l'A.I.R.I.P. N°25, Septembre - Octobre 2010
- Guide clé de la sécurité à l'école : http://media.education.gouv.fr/file/Securite_et_sante_au_travail/91/0/cles_de_la_securite_37910.pdf
- Commission de la Sécurité des Consommateurs : http://www.securiteconso.org/

PREVENTION DU RISQUE ROUTIER

- www.securite-routiere-equipement.gouv.fr
- http://www.preventionroutiere.asso.fr/
- http://www.eduscol.education.fr/education-securite-routiere/ (rubrique école)

ADDICTIONS

- Office Français de Prévention du Tabagisme www.oft-asso.fr
- www.tabac-info-service.fr
- Site Drogues et dépendances MILDT www.drogues-dependances.fr

Numéros verts et sites d'information sur les addictions

Tabac Info service	0 825 30 93 10
Ecoute alcool	0 811 91 30 30
Ecoute cannabis	0 811 91 20 20
Drogues Info Service	0 800 23 13 13

ALIMENTATION

www.mangerbouger.fr

L'EDUCATION A LA SANTE ET A LA SECURITE POUR PETITS ET GRANDS

- L'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé http://www.inpes.sante.fr/ onglet catalogue
- Eduscol, eduscol.education.fr (onglet établissement et vie scolaire)
- Les sites de la MGEN www.mgen.fr onglet prévention

Ressources multimédia http://www.preventionsante-mgen.fr/

Site sur l'éducation à la santé www.adosen-sante.com

- La prévention des accidents domestiques www.prevention-maison.fr

www.stopauxaccidentsquotidiens.fr

- Les précautions du gouvernement pour les portables www.lesondesmobiles.fr
- La Pollution intérieur www.air-interieur.org

STRESS ET METIERS – POUR ALLER PLUS LOIN

Comment faire face au stress : http://www.geneve.ch/stressnet/welcome.asp
http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_307235/reseau-pas
Savoir s'affirmer en toutes circonstances, de Charly Cungi
Stop harcèlement www.hmstop.com
Doosiers INRS sur le harcèlement et la violence externe
http://www.inrs.fr/accueil/risques/psychosociaux/harcelement-violence-interne.html
http://www.inrs.fr/accueil/risques/psychosociaux/agression-violence-externe.html
Rythmes biologiques : http://caratome.free.fr/Formations/BEESAPT/ChronobioEnfant.pdf
Doublette enseignante – Atsem : http://www.ia49.ac-nantes.fr/html/ia49/ecole/recto-verso/no16/16_atsem.pdf

Pénibilités des activités de service et santé des Agents Spécialisés des Écoles Maternelles. Des évolutions avec l'âge, de Catherine Delgoulet, Annie Weill-Fassina, Céline Mardon, *Activités, avril 2011, volume 8 numéro 1*
http://www.activites.org/v8n1/Delgoulet.pdf
Vasse Thierry (2008), Atsem-enseignant, travailler ensemble, CRDP Pays de Loire.
Vasse Thierry (2011), Le guide de l'ATSEM, Objectif Atsem, Fonction publique, Hachette éducation
Le livre bleu des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (2000), CRDP du Centre
Petit Henri (1994), l'agent spécialisé à l'école maternelle (Asem), Paris, ESF
Livres de préparation du concours d'Atsem

Vécu du travail et santé des enseignants en fin de carrière : une approche ergonomique, de Dominique Cau Bareille http://www.cee-recherche.fr/fr/rapports/56-vecu-travail-sante-enseignants-carriere-ergonomique.pdf
Le stress des enseignants, de Laurence Janot-Bergugnat et de Nicole Rascale, Ed Armand Colin
La souffrance des enseignants. Uns sociologie pragmatique du travail enseignant, Françoise Lantheaurne, Christophe Hélou, Puf
Anne Barrière, « pourquoi les enseignants ne travaillent-ils pas en équipe ? » sociologie du travail, vol. XLIV, n°4, 2002
Dossiers sciences humaines sur le sujet
Mouvement associatif de seconde carrière des enseignants Association Aide aux Profs
http://www.aideauxprofs.org/index.asp?affiche=Accueil.asp

A la Mgen, les docteurs Horenstein & Fostinos ont plus particulièrement travailler sur la qualité de vie au travail des enseignants et climat dans les écoles
Leur dernière recherche actuelle sur le stress : http://www.iufm.fr/devenir-ens/actualites_pratiques/2nd-annee/stress-enseignant-etude-dvd.html
Eric Debardieux travaille plus spécifiquement sur la violence à l'école